

Atlas de la Biodiversité Communale Commune d'Eringhem

Expertise naturaliste

Mobilisation des citoyens

Préconisations de gestion

Bilan des actions 2021 – 2023



FLANDRE MARITIME



Si vous êtes curieux de nature...

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement - CPIE Flandre Maritime - ADEELI - Rue Jean Delvallez - 59123 ZUYDCOOTE
Tél. 03 28 26 86 76 - Fax : 03 28 26 60 87 - contact@cpieflandremaritime.fr - www.cpieflandremaritime.fr

Agréments : Jeunesse et Education Populaire - Association Educative Complémentaire de l'Enseignement Public - Organisme de Formation - Protection de l'Environnement

SOMMAIRE

Sommaire	2
Préambule	4
L'Atlas de la Biodiversité Communale, un outil idéal.....	5
Méthode employée, actions menées.....	6
Territoire concerné, cartographie des milieux.....	8
Bilan des inventaires floristiques et fongiques réalisés en 2021-2023	9
Méthode employée, qualification de la flore.....	11
Observation de la flore.....	13
Observation des lichens et champignons.....	24
Observations de la flore d'intérêt, les espèces protégées	27
Observations de la flore d'intérêt, les espèces menacées	29
Observations de la flore d'intérêt, les espèces patrimoniales	31
Observations de la flore d'intérêt, les espèces exotiques envahissantes.....	33
Bilan des inventaires faunistiques réalisés en 2021 – 2023.....	36
Méthode employée, qualification de la faune	37
Observations de la faune d'intérêt, les amphibiens	39
Observations de la faune d'intérêt, les oiseaux	40
Observations de la faune d'intérêt, les mammifères.....	45
Observations de la faune d'intérêt, les Lépidoptères	47
Observations de la faune d'intérêt, les hyménoptères.....	49

Observations de la faune d'intérêt, les odonates	51
Observations de la faune d'intérêt, les Coléoptères.....	53
Observations de la faune d'intérêt, les Diptères.....	55
Observations de la faune d'intérêt, les Orthoptères	57
Observations de la faune d'intérêt, les Hémiptères	59
Observations de la faune d'intérêt, les Mollusques.....	61
Observations de la faune d'intérêt, les Arachnides	63
Aménagements & Mobilisation citoyenne.....	65
Aménagement de l'espace du périscolaire	67
Sensibilisation des citoyens.....	72
Préconisation & Gestion.....	73
Agir pour la biodiversité à différentes échelles.....	74
Agir à l'échelle d'un territoire	75
Agir à l'échelle du bâti et de ses abords.....	77
Poursuite de l'aménagement de l'espace vert du Presbytère	79

PREAMBULE

La démarche des ABC

En 2010, le Ministère de la Transition Écologique a lancé les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) en collaboration avec l'Office français de la Biodiversité (OFB). À ce jour, près de 1 500 projets d'ABC ont été achevés ou sont en cours de réalisation sur l'ensemble du territoire français, portés par différentes structures.

Les ABC se révèlent être des instruments pertinents pour améliorer la connaissance du patrimoine naturel des territoires concernés, avec pour objectif de valoriser et de préserver leur biodiversité. Ils offrent ainsi un soutien décisionnel aux collectivités locales et constituent des outils pour encourager la participation citoyenne autour de la sensibilisation à la biodiversité.



Contexte

La biodiversité est un bien commun en déclin depuis plusieurs décennies, essentiellement pour des raisons liées à l'Homme (destruction des milieux de vie, pollutions, surexploitation...). Parce que chacun, à son niveau, peut agir en faveur de sa préservation, la commune d'Eringhem a souhaité lancer un projet d'Atlas de la Biodiversité Communale sur son territoire. La commune bénéficie d'un soutien financier de la part de l'Office Français de la Biodiversité pour mener à bien ce projet.

Ainsi, elle souhaite se doter d'un outil lui permettant de mieux prendre en compte la faune et la flore locales dans les projets communaux (en lien avec la modification ou la finalisation des documents d'urbanisme par exemple).

En parallèle, la commune souhaite sensibiliser et mobiliser les élus, les professionnels (notamment agriculteurs) et les habitants, en mettant l'accent sur les enfants par le biais de l'école, à la richesse et aux rôles de la biodiversité au quotidien.

Comment a été mis en en place l'Atlas de la Biodiversité Communale d'Eringhem ?

Inventaire des connaissances et prospections

L'ABC a permis le relevé d'un grand nombre d'espèces par les naturalistes du CPIE, aussi bien pour la faune que pour la flore. Intégrées dans la base du CPIE, ces données serviront à améliorer la connaissance écologique du territoire mais également à optimiser les cartes de répartition des espèces et à actualiser les statuts de menace des espèces présentes sur les Listes Rouges.

Diagnostic des inventaires et hiérarchisation des enjeux

Parmi les nombreuses espèces recensées, certaines font l'objet d'attentions particulières en matière de suivi : espèces rares ou patrimoniales, espèces protégées et espèces menacées.



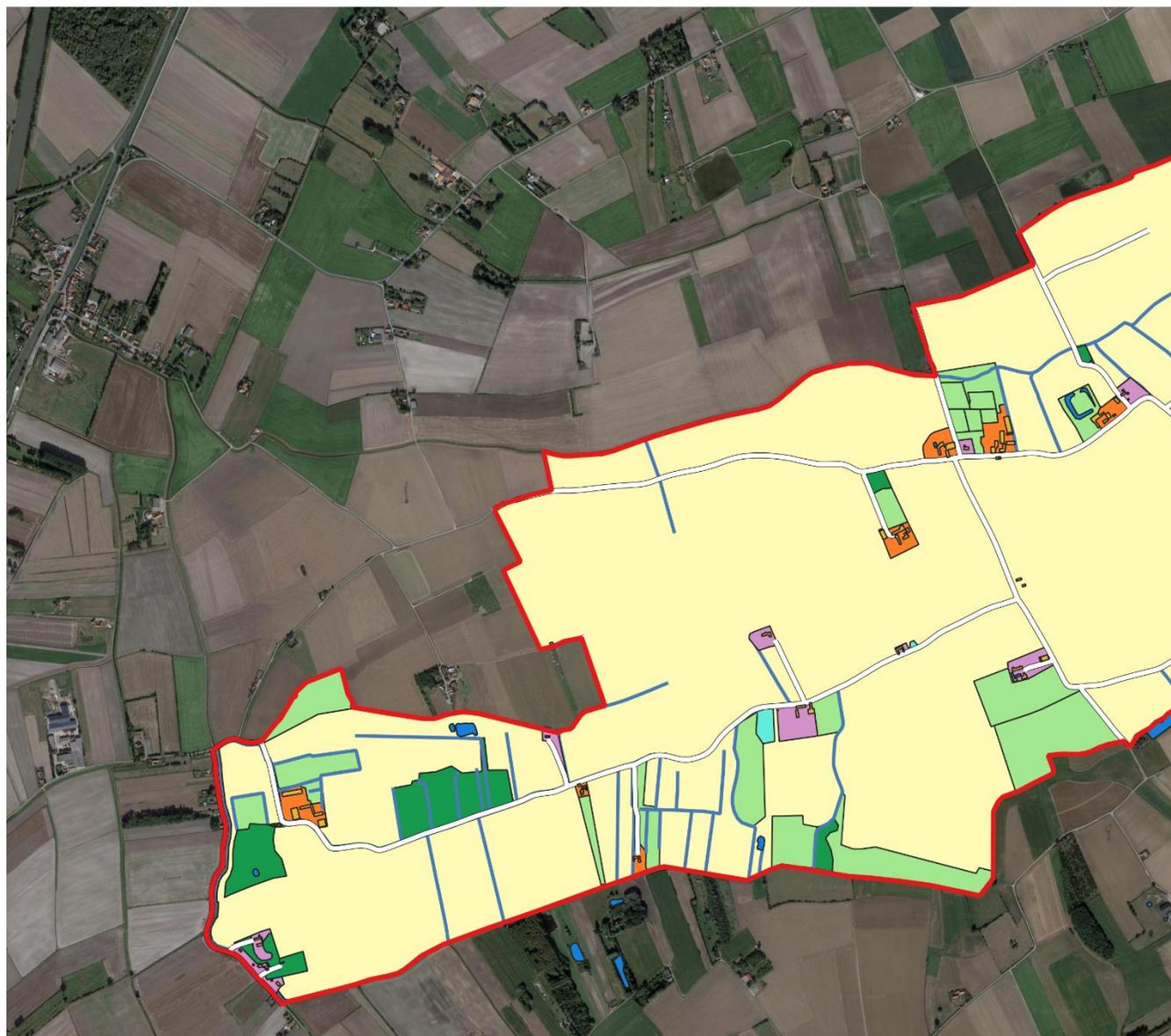
Mobilisation des citoyens

La mobilisation citoyenne s'est déroulée en plusieurs phases. Initialement, des lettres d'information ont été distribuées régulièrement tout au long de l'année, avec en complément une feuille recto-verso dédiée à l'atlas de la biodiversité. Cette feuille encourageait les résidents à participer à l'inventaire des espèces en envoyant des photos. Chaque lettre abordait un thème spécifique. Dans une seconde étape, l'objectif était de mobiliser à la fois les élus et les habitants dans des réalisations concrètes en faveur de la biodiversité : la remise en nature de l'ancien terrain de football, l'aménagement d'une prairie fauchée et au réaménagement de l'espace vert de l'ancien presbytère.

Préconisation de gestion

Au même titre que les inventaires, un diagnostic est réalisé lors des différents passages afin de pointer les améliorations possibles à effectuer sur les différents espaces de la commune. Qu'il s'agisse de gestion pour la prise en compte de la biodiversité, de gestion des espèces invasives ou encore de la protection des milieux ou espèces sensibles.

Eringhem / ABC 2021-2023 / Cartographie des différents habitats



Légende

- Routes
- Limite communale

Milieux urbain

- Jardins
- Parcs
- Installations sportives

Milieux naturels ou agricoles

- Zones de dépôt
- Surfaces de cultures
- Corps de ferme
- Zones ornementales
- Boisements
- Zones engazonnées
- Serres agricoles
- Prairies
- Vergers
- Zones résidentielles

Milieux aquatiques

- Eau
- Fossés

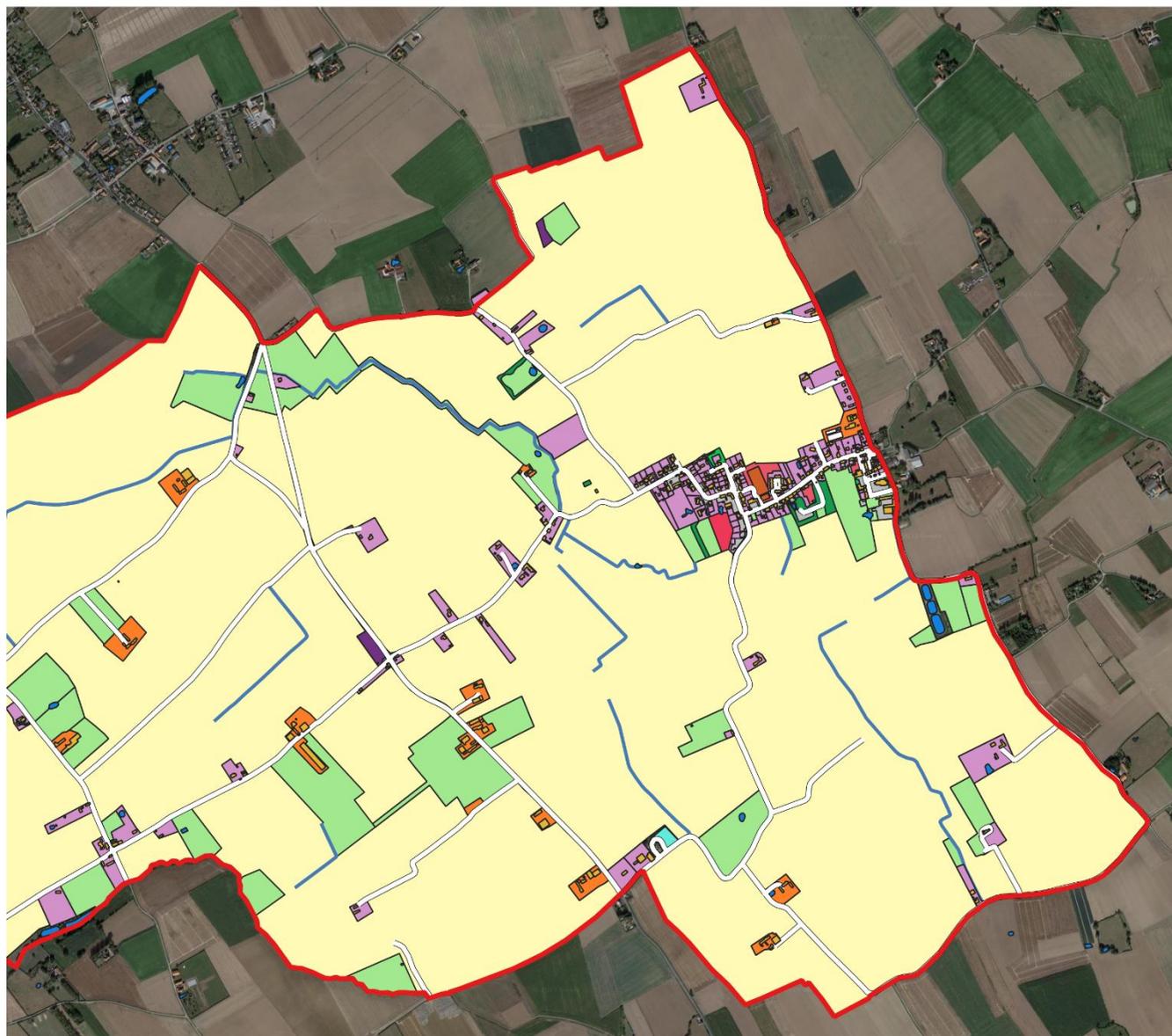
0 250 500 m



Source : Google Satellite
Réalisation : CPIE FM 2023
Copie et reproduction
interdites



Eringham / ABC 2021-2023 / Cartographie des différents habitats



Légende

- Routes
- Limite communale

Milieux urbain

- Jardins
- Parcs
- Installations sportives

Milieux naturels ou agricoles

- Zones de dépôt
- Surfaces de cultures
- Corps de ferme
- Zones ornementales
- Boisements
- Zones engazonées
- Serres agricoles
- Prairies
- Vergers
- Zones résidentielles

Milieux aquatiques

- Eau
- Fossés



Source : Google Satellite
Réalisation : CPIE FM 2023
Copie et reproduction
interdites



**BILAN DES INVENTAIRES
FLORISTIQUES ET FONGIQUES
REALISES EN 2021–2023**

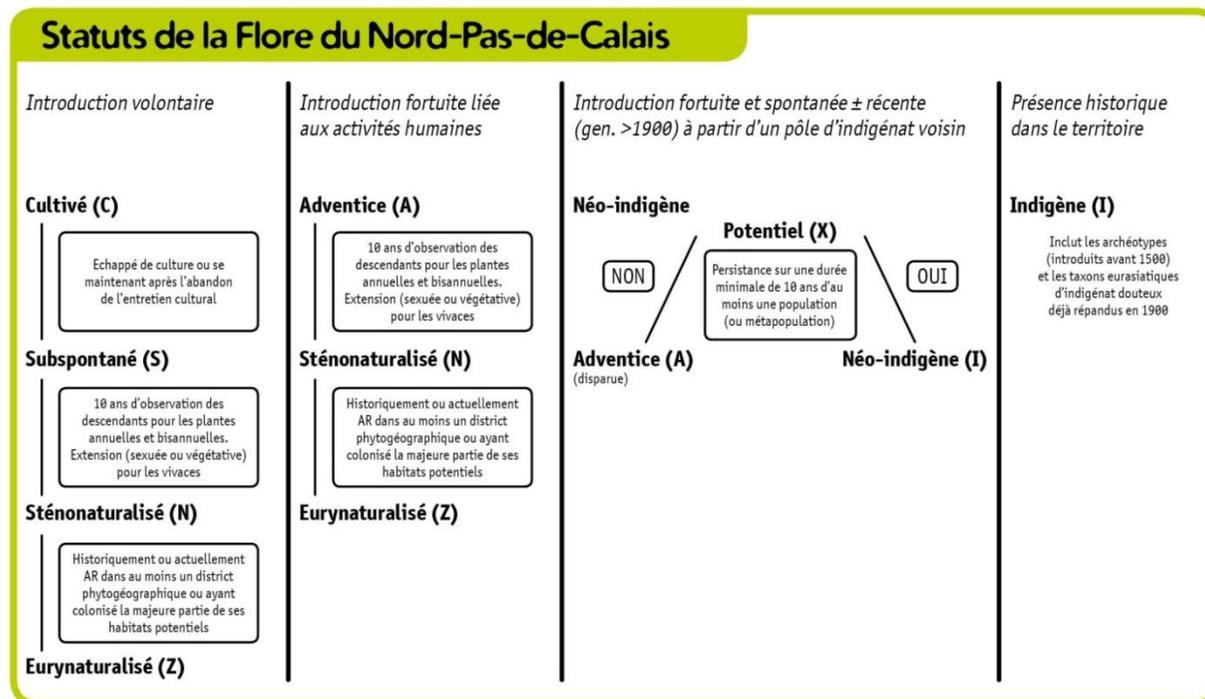
METHODE EMPLOYEE, QUALIFICATION DE LA FLORE

En plus des classiques noms scientifique et vernaculaire, quelques colonnes supplémentaires permettent de qualifier la flore présente. La signification de ces colonnes est présentée ci-dessous :

STATUT : il s'agit de présenter les statuts d'indigénat ou d'introduction des plantes. Par exemple, le code « I » indique que la plante est « Indigène », c'est-à-dire ayant colonisé le territoire pris en compte par des moyens naturels ou bien à la faveur de facteurs anthropiques, mais, dans ce dernier cas, présente avant 1500 après JC. A l'opposé, le code « C » est synonyme d'une plante faisant l'objet d'une culture intentionnelle dans les espaces naturels, semi-naturels ou artificiels (champs, jardins, parcs...). Ces éléments peuvent être schématisés comme ci-contre :

Les plantes les plus intéressantes pour notre territoire sont les « indigènes », l'intérêt décroissant à mesure qu'on se rapproche des « cultivées ».

RARETÉ : ce code désigne l'indice de rareté de la plante au niveau régional, indice basé sur un coefficient : la région Nord-Pas-de-Calais est divisée en 885 « mailles » de 4 x 4km, la rareté est calculée selon un rapport entre le nombre de mailles où l'espèce est présente et le nombre total de maille. Par exemple, une plante exceptionnelle (notée « E ») se rencontrera dans 1 à 4 mailles régionales. À l'inverse, une espèce très commune (« CC ») va être observée dans plus de 562 mailles. Les divers statuts de rareté rencontrés sont :



CC : très commun
AR : assez rare

C : commun
R : rare

AC : assez commun
RR : très rare

PC : peu commun
E : Exceptionnel

PROTEC.5962 : taxon protégé en région Nord – Pas de Calais au titre de l'arrêté du 1er avril 1991. Ces espèces sont surlignées de bleu dans les tableaux suivants.

PATR. : sont considérés comme d'intérêt patrimonial en Nord-Pas-de-Calais :

- Les taxons bénéficiant d'une PROTECTION légale au niveau international (annexes II et IV de la Directive Habitat, Convention de Berne), national (liste révisée au 1er janvier 1999) ou régional (arrêté du 1er avril 1991), ainsi que les taxons bénéficiant d'un arrêté préfectoral de réglementation de la cueillette. Ne sont pas concernés les taxons dont le statut d'indigénat est C (cultivé), S (subspontané) ou A (adventice) ;
- Les taxons déterminants de ZNIEFF (liste régionale élaborée en 2005) ;
- Les taxons dont l'indice de MENACE est égal à **NT** (quasi menacé), **VU** (vulnérable), **EN** (en danger), **CR** (en danger critique) ou **CR*** (préssumé disparu au niveau régional) dans le Nord-Pas-de-Calais ou à une échelle géographique supérieure ;
- Les taxons LC ou DD dont l'indice de RARETÉ est égal à R (rare), RR (très rare), E (exceptionnel), RR? (préssumé très rare) ou E? (préssumé exceptionnel) pour l'ensemble des populations de statuts I et I ? du Nord-Pas-de-Calais.

La codification utilisée dans cette colonne est la suivante :

- **oui** : taxon répondant strictement à au moins un des critères de sélection énumérés ci-dessus ;
- **(oui)** : taxon éligible au regard des critères énumérés ci-dessus mais disparu ou présumé disparu (indice de rareté = D ou D ?) ;
- **#** : lié à un statut E (cité par erreur), E? (douteux) ou ?? (hypothétique) ;
- **pp** : « pro parte » : taxon dont seule une partie des infrataxons est d'intérêt patrimonial ;
- **non** : taxon présent dans le territoire concerné mais dépourvu d'intérêt patrimonial selon les critères de sélection énoncés ci-dessus.

Ces espèces sont surlignées de vert dans les tableaux suivants

MENACE : Les catégories de menaces sont définies dans un cadre régional selon les critères de l'UICN 1994 adaptés au contexte territorial restreint de l'aire du taxon (V. BOULLET, 1998). Elles ne s'appliquent qu'aux seuls taxons ou populations indigènes (I ou I?), indigènes potentielles (X ou X?) ou eurynaturalisées (Z ou Z?). Dans ces deux derniers cas, les codes sont précédés respectivement d'un « X » ou d'un « Z ».

EX = taxon **éteint** ;

EX? = taxon **préssumé éteint** ;

EW = taxon **éteint à l'état sauvage** ;

EW? = taxon **préssumé éteint à l'état sauvage** ;

CR = taxon **gravement menacé d'extinction** ;

EN = taxon **menacé d'extinction** ;

VU : taxon **vulnérable** ;

NT : taxon **quasi menacé** ;

LC : taxon de **préoccupation mineure** ;

DD : taxon **insuffisamment documenté** ;

NE : taxon **non-étudié dans le cadre de la Liste Rouge** ;

NA : taxon **non-applicable à la méthodologie d'évaluation**.

EEE : Le terme de « plantes invasives » s'applique à des plantes naturalisées (N ou Z) induisant par leur prolifération dans les milieux naturels ou semi-naturels des changements significatifs de composition, de structure ou de fonctionnement des écosystèmes. Des impacts d'ordre économique (gêne pour la navigation, la pêche, les loisirs) ou sanitaire (toxicité, réactions allergiques...) viennent fréquemment s'ajouter à ces nuisances écologiques.

A : taxon à caractère invasif avéré, relatif à des taxons naturalisés (N ou Z) et manifestement en extension dans la région

P : taxon à caractère invasif potentiel, relatif à des taxons naturalisés très localement (N) ou parfois simplement subspontanés (S) ou adventices (A), voire actuellement seulement cultivés. Ces taxons risquent à court ou moyen terme de passer dans la catégorie A « taxon à caractère invasif avéré ».

S : taxon à surveiller, l'évolution des populations naturalisées et/ou son impact sur les écosystèmes semble montrer un risque dans certains cas

OBSERVATION DE LA FLORE

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	STATUT	RARETE	MENACE	PROTEC.5962	PATR.	EEE	NOTE
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Acer platanoides</i>	Érable plane	Z	AC	NA	Non	Non	N	Planté
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	I?	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Acorus calamus</i>	Acore odorant	Z	AR	NA	Non	Non	N	Feuilles légèrement odorantes, pas de fruits
<i>Aegopodium podagraria</i>	Podagraire	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostide stolonifère	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Allium schoenoprasum</i>	Ciboulette	C	RR?	NA	Non	Non	N	Échappé
<i>Allium vineale</i>	Ail des vignes	I	AC	LC	Non	Non	N	
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Alopecurus geniculatus</i>	Vulpin genouillé	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Alopecurus myosuroides</i>	Vulpin des champs	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Alopecurus pratensis</i>	Vulpin des prés	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Amaranthus retroflexus</i>	Amarante réfléchie	Z	C	NA	Non	Non	#	
<i>Anagallis arvensis</i>	Mouron rouge	I	CC	LC	Non	pp	N	
<i>Anchusa arvensis</i>	Buglosse des champs	I	PC	LC	Non	Non	N	
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Anthriscue sauvage	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Apium nodiflorum</i>	Ache faux-cresson	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Arabidopsis thaliana</i>	Arabette de Thalius	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Arctium minus</i>	Petite bardane	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Arenaria serpyllifolia</i>	Sabline à feuilles de serpolet	I	CC	LC	Non	pp	N	
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	I	CC	LC	Non	pp	N	
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Arum maculatum</i>	Gouet tacheté	I	CC	LC	Non	Non	N	

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	STATUT	RARETE	MENACE	PROTEC.5962	PATR.	EEE	NOTE
<i>Asplenium ruta-muraria</i>	Rue de muraille	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Avena fatua</i>	Folle-avoine	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Barbarea vulgaris</i>	Barbarée commune	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Bergenia crassifolia</i>	Bergénia à feuilles charnues	C	E	NA	Non	Non	N	Planté
<i>Berula erecta</i>	Petite berle	I	AC	LC	Non	Non	N	
<i>Betula pubescens</i>	Bouleau pubescent	I	AC	LC	Non	Non	N	
<i>Bolboschoenus maritimus</i>	Scirpe maritime	I	AR	LC	Non	Oui	N	
<i>Borago officinalis</i>	Bourrache	C	R	NA	Non	Non	N	
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	I	CC	LC	Non	pp	#	
<i>Bromus sterilis</i>	Brome stérile	I	CC	LC	Non	Non	#	
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque ; Bryone	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Buddleja davidii</i>	Arbre aux papillons	Z	C	NA	Non	Non	A	Planté et subsponané
<i>Buxus sempervirens</i>	Buis	C	?	DD	Non	Oui	N	Planté
<i>Callitriche platycarpa</i>	Callitriche à fruits plats	I	AC	LC	Non	Non	N	
<i>Caltha palustris</i>	Populage des marais	I	AC	LC	Non	Non	N	Planté ?
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Capsella xgracilis</i>	Capselle grêle	I	E?	NA	Non	Non	#	
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Capsella rubella</i>	Capselle rougeâtre	I	R?	LC	Non	Non	N	
<i>Cardamine hirsuta</i>	Cardamine hérissée	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Cardamine pratensis</i>	Cardamine des prés	I	C	LC	Non	pp	N	
<i>Cardaria draba</i>	Cardaire drave	Z	AC	NA	Non	Non	N	
<i>Carduus crispus</i>	Chardon crépu	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Carex cuprina</i>	Laîche cuivrée	I	C	LC	Non	pp	N	
<i>Carex disticha</i>	Laîche distique	I	AC	LC	Non	Non	N	
<i>Carex paniculata</i>	Laîche paniculée	I	AC	LC	Non	Non	N	
<i>Carex riparia</i>	Laîche des rives	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Carex spicata</i>	Laîche en épi	I	PC	LC	Non	Non	N	

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	STATUT	RARETE	MENACE	PROTEC.5962	PATR.	EEE	NOTE
<i>Carpinus betulus</i>	Charme commun	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Centaurea jacea</i>	Centaurée jacée	I	CC	LC	Non	pp	N	
<i>Centranthus ruber</i>	Centranthe rouge	Z	AR	NA	Non	Non	N	
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste commun	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Cerastium glomeratum</i>	Céraiste aggloméré	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Cerastium semidecandrum</i>	Céraiste scarieux	I	AC	LC	Non	Non	N	
<i>Chelidonium majus</i>	Chélidoine	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada	Z	CC	NA	Non	Non	#	
<i>Coriandrum sativum</i>	Coriandre	C	E	NA	Non	Non	N	
<i>Cornus alba</i>	Cornouiller blanc	C	#	NA	Non	Non	N	
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Cortaderia selloana</i>	Herbe de la Pampa	C	E	NA	Non	Non	P	Planté
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier commun	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Crataegus laevigata</i>	Aubépine à deux styles	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Crataegus xmedia</i>	Aubépine intermédiaire	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Daphne laureola</i>	Daphné lauréole	I	AR	LC	Non	Oui	N	Échappé
<i>Daucus carota</i>	Carotte commune	I	CC	LC	Non	pp	N	
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cabaret des oiseaux	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Elymus repens</i>	Chiendent commun	I	CC	LC	Non	Non	#	
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hérissé	I	CC	LC	Non	Non	#	
<i>Epilobium tetragonum</i>	Épilobe tétragone	I	CC	LC	Non	Non	N	

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	STATUT	RARETE	MENACE	PROTEC.5962	PATR.	EEE	NOTE
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	I	CC	LC	Non	Non	#	
<i>Equisetum telmateia</i>	Grande prêle	I	PC	LC	Non	Non	N	
<i>Erodium cicutarium</i>	Bec-de-cigogne à feuilles de ciguë	I	AC	LC	Non	Non	N	
<i>Erophila verna</i>	Drave printanière	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Erysimum cheiranthoides</i>	Vélar fausse-girolée	I	AR	VU	Non	Oui	N	Échappé
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Euphorbia exigua</i>	Euphorbe fluette	I	AC	LC	Non	Non	N	
<i>Euphorbia helioscopia</i>	Euphorbe réveil-matin	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Euphorbia lathyris</i>	Euphorbe épurge	Z	C	NA	Non	Non	#	
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Fallopia convolvulus</i>	Renouée faux-liseron	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Fallopia japonica</i>	Renouée du Japon	Z	CC	NA	Non	Non	A	
<i>Festuca pratensis</i>	Fétuque des prés	I	AC	LC	Non	Non	N	
<i>Festuca rubra</i>	Fétuque rouge	I	CC	LC	Non	pp	N	
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine-des-prés	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Frangula alnus</i>	Bourdaie	I	AC	LC	Non	Non	N	Planté
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Galanthus nivalis</i>	Perce-neige commun	Z;C	AC	NA	Non	Non	N	
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet commun	I	CC	LC	Non	Non	#	
<i>Galium palustre</i>	Gaillet des marais	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	I	CC	LC	Non	Non	#	
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte commune	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce commune	I	CC	LC	Non	pp	N	
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	I	CC	LC	Non	Non	N	

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	STATUT	RARETE	MENACE	PROTEC.5962	PATR.	EEE	NOTE
<i>Hordeum murinum</i>	Orge queue-de-rat	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Hordeum secalinum</i>	Orge faux-seigle	I	AR	LC	Non	Oui	N	
<i>Hordeum vulgare</i>	Orge commun	C	AC?	NA	Non	Non	N	
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Impatiens balfourii</i>	Balsamine de Balfour	C	R	NA	Non	Non	P	Échappé
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris jaune	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Juncus articulatus</i>	Jonc articulé	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Juncus bufonius</i>	Jonc des crapauds	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Juncus compressus</i>	Jonc comprimé	I	AR	LC	Non	Non	N	
<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré	I	AC	LC	Non	Non	N	
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Lamium album</i>	Lamier blanc	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Lathyrus latifolius</i>	Gesse à larges feuilles	N	AC	NA	Non	Non	N	Échappé
<i>Lathyrus pratensis</i>	Gesse des prés	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Lavandula angustifolia</i>	Lavande vraie							Planté
<i>Lemna minor</i>	Petite lentille d'eau	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Lemna trisulca</i>	Lentille d'eau à trois lobes	I	PC	LC	Non	Non	N	
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Grande marguerite	I	CC	LC	Non	Non	#	
<i>Ligustrum ovalifolium</i>	Troène du Japon	C	R	NA	Non	Non	S	Planté
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Lolium multiflorum</i>	Ray-grass d'Italie	N;C	C	NA	Non	Non	N	
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass anglais	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	I	CC	LC	Non	pp	N	
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycophe d'Europe	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Lysimachia nummularia</i>	Lysimaque nummulaire	I	C	LC	Non	Non	N	

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	STATUT	RARETE	MENACE	PROTEC.5962	PATR.	EEE	NOTE
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Mahonia aquifolium</i>	Mahonia à feuilles de houx	C	AR	NA	Non	Non	P	Échappé et planté
<i>Malva moschata</i>	Mauve musquée	I	AC	LC	Non	Non	N	Ensemencé
<i>Malva neglecta</i>	Petite mauve	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Matricaria discoide</i>	Matricaire discoïde	Z	CC	NA	Non	Non	N	
<i>Matricaria maritima subsp. inodora</i>	Matricaire inodore	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Matricaria recutita</i>	Matricaire camomille	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Mercurialis annua</i>	Mercuriale annuelle	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Myosotis arvensis subsp. arvensis</i>	Myosotis des champs	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Myosotis sylvatica</i>	Myosotis des bois	I	PC	LC	Oui	Oui	N	Échappé de jardin
<i>Narcissus pseudonarcissus subsp. major</i>	Jonquille cultivée	C	R?	NA	Non	Non	N	Plantée
<i>Nasturtium officinale</i>	Cresson de fontaine	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Nuphar lutea</i>	Nénuphar jaune	I;N	PC	LC	Non	Non	N	
<i>Oenanthe aquatica</i>	Oenanthe aquatique	I	AC	LC	Oui	Oui	N	
<i>Ophrys apifera</i>	Ophrys abeille	I	AC	LC	Oui	Oui	N	
<i>Oxalis corniculata</i>	Oxalide cornue	N;S	AR?	NA	Non	Non	#	Échappé
<i>Papaver dubium</i>	Coquelicot douteux	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Papaver rhoeas</i>	Grand coquelicot	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais cultivé	I;Z	C	LC	Non	Non	N	
<i>Persicaria amphibia</i>	Renouée amphibie	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Persicaria hydropiper</i>	Renouée poivre-d'eau	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Persicaria maculosa</i>	Renouée persicaire	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Phacelia tanacetifolia</i>	Phacélie à feuilles de tanaïse	C	R?	NA	Non	Non	N	
<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère faux-roseau	I	CC	LC	Non	Non	#	
<i>Phragmites australis</i>	Roseau commun	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Picris echioides</i>	Picride fausse-vipérine	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Pimpinella major</i>	Grand boucage	I	C	LC	Non	pp	N	
<i>Pimpinella saxifraga</i>	Petit boucage	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Plantago major</i>	Plantain à larges feuilles	I	CC	LC	Non	Non	N	

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	STATUT	RARETE	MENACE	PROTEC.5962	PATR.	EEE	NOTE
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Poa compressa</i>	Pâturin comprimé	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Polypodium vulgare</i>	Polypode vulgaire	I	R	LC	Non	Oui	N	
<i>Populus xcanadensis</i>	Peuplier du Canada	C	#	NA	Non	Non	S	
<i>Populus nigra</i>	Peuplier noir	C	R?	DD	Non	?	N	Diamètre rare: 492 cm
<i>Populus nigra var. italica</i>	Peuplier d'Italie	C	#	NA	Non	Non	S	
<i>Potamogeton crispus</i>	Potamot crépu	I	AC	LC	Non	Non	N	
<i>Potentilla anserina</i>	Potentille des oies ; Anserine	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Primula veris</i>	Primevère officinale	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Primula veris subsp. veris</i>	Primevère officinale	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise	C	RR?	NA	Non	Non	S	Planté
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	I	CC	LC	Non	Non	#	
<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule âcre	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Ranunculus aquatilis</i>	Renoncule aquatique	I	PC	LC	Non	Oui	N	
<i>Ranunculus circinatus</i>	Renoncule en crosse	I	R	NT	Non	Oui	#	
<i>Ranunculus ficaria</i>	Ficaire	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Ranunculus flammula</i>	Petite douve	I	AC	LC	Non	Non	N	
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Ranunculus sardous</i>	Renoncule sardonie	I	PC	NT	Non	Oui	N	
<i>Ranunculus sceleratus</i>	Renoncule scélérate	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Ribes nigrum</i>	Cassis ; Groseillier noir	I;C	PC	LC	Non	Non	N	Planté
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	N;C	PC	NA	Non	Non	A	Planté et subspontané
<i>Rorippa amphibia</i>	Rorippe amphibie	I	AC	LC	Non	Non	N	
<i>Rosa arvensis</i>	Rosier des champs	I	C	LC	Non	Non	N	

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	STATUT	RARETE	MENACE	PROTEC.5962	PATR.	EEE	NOTE
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Rosa chinensis</i>	Rosier de Chine						S	Planté
<i>Rosa rugosa</i>	Rosier rugueux	C	R?	NA	Non	Non	A	Planté et subspontané
<i>Rubus sp.</i>	Ronce		P				N	
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille sauvage	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Rumex conglomeratus</i>	Patience agglomérée	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Rumex crispus</i>	Patience crépue	I	CC	LC	Non	Non	#	
<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Sagina procumbens</i>	Sagine couchée	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Salix xmultinervis</i>	Saule multinervé	I	AR?	NA	Non	Non	#	
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	I	CC	LC	Non	Non	#	
<i>Salix alba var. alba</i>	Saule blanc	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Salix alba var. vitellina</i>	Saule blanc	C	#	NA	Non	Non	#	
<i>Salix atrocinerea</i>	Saule roux	I	AC	LC	Non	Non	N	
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Salix fragilis</i>	Saule fragile	I	R?	DD	Non	?	#	
<i>Salix viminalis</i>	Saule des vanniers	I	C	LC	Non	Non	#	
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Saxifraga tridactylites</i>	Saxifrage tridactyle	I	AC	LC	Non	Non	N	
<i>Sedum acre</i>	Orpin âcre	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Senecio erucifolius</i>	Séneçon feuilles de roquette	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Sherardia arvensis</i>	Shérardie des champs	I	AC	LC	Non	Non	N	
<i>Silene dioica</i>	Silène dioïque	I	C	LC	Non	Non	#	
<i>Silene latifolia</i>	Silène à larges feuilles	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Sinapis arvensis</i>	Moutarde des champs	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Sison amomum</i>	Sison aromatique	I	AR	NT	Non	Oui	N	
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Solanum dulcamara f. dulcamara</i>	Morelle douce-amère	I	CC	LC	Non	Non	N	

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	STATUT	RARETE	MENACE	PROTEC.5962	PATR.	EEE	NOTE
<i>Sonchus arvensis</i>	Laiteron des champs	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron rude	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron maraîcher	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Sorbus aucuparia</i>	Sorbier des oiseleurs	I	C	LC	Non	Non	N	Planté
<i>Sparganium erectum</i>	Rubanier rameux	I	AC	LC	Non	Non	N	
<i>Stachys palustris</i>	Épiaire des marais	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Stachys sylvatica</i>	Épiaire des forêts	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Stellaria graminea</i>	Stellaire graminée	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Stellaria holostea</i>	Stellaire holostée	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Stellaria media</i>	Stellaire intermédiaire	I	CC	LC	Non	pp	N	
<i>Symphoricarpos albus</i>	Symphorine blanche	C	AR?	NA	Non	Non	S	Planté
<i>Symphytum officinale</i>	Consoude officinale	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie commune	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Taraxacum</i>	Pissenlit		P				N	
<i>Taxus baccata</i>	If commun ; If	C	R	NA	Non	Non	N	
<i>Thlaspi arvense</i>	Tabouret des champs	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Thuja plicata</i>	Thuya géant	C	#	NA	Non	Non	N	Planté
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	I	PC	LC	Non	Non	N	
<i>Trifolium dubium</i>	Trèfle douteux	I	CC	LC	Non	Non	#	
<i>Trifolium incarnatum</i>	Trèfle incarnat	C	RR	NA	Non	Non	N	
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage ; Pas-d'âne	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Typha angustifolia</i>	Massette à feuilles étroites	I	AR	LC	Non	Non	N	<i>Ligustrum ovalifolium</i>
<i>Typha latifolia</i>	Massette à larges feuilles	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Urtica dioica</i>	Grande ortie	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Urtica urens</i>	Ortie brûlante ; Petite ortie	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Veronica agrestis</i>	Véronique agreste	I	AC	LC	Non	Non	N	
<i>Veronica beccabunga</i>	Véronique des ruisseaux	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit-chêne	I	CC	LC	Non	Non	N	

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	STATUT	RARETE	MENACE	PROTEC.5962	PATR.	EEE	NOTE
<i>Veronica hederifolia</i>	Véronique à feuilles de lierre	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Veronica peregrina</i>	Véronique voyageuse	Z	PC	NA	Non	Non	N	
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	Z	CC	NA	Non	Non	N	
<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier	I	C	LC	Non	Non	N	Planté
<i>Viburnum rhytidophyllum</i>	Viorne à feuilles ridées	C	E	NA	Non	Non	N	Planté
<i>Vicia hirsuta</i>	Vesce hérissée	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée	I	CC	LC	Non	Non	N	
<i>Vicia tetrasperma</i>	Vesce à quatre graines	I	C	LC	Non	pp	N	
<i>Vinca major</i>	Grande pervenche	C	R?	NA	Non	Non	N	Planté
<i>Vinca minor</i>	Petite pervenche	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Viola odorata</i>	Violette odorante	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Viola reichenbachiana</i>	Violette de Reichenbach	I	C	LC	Non	Non	N	
<i>Weigela floribunda</i>		C	?	NA	#	#	N	

OBSERVATION DES LICHENS ET CHAMPIGNONS

Les groupes des lichens et des champignons sont deux ensembles particulièrement difficiles à déterminer, et la connaissance ainsi que l'évaluation de leur rareté et de leur statut de menace sont encore en cours d'étude. Les statuts indiqués dans ce tableau sont donc amenés à évoluer avec le temps grâce au travail des biologistes, mycologues et lichénologues actifs sur le territoire. Pour l'instant, il n'existe aucun statut traitant de la menace de disparition, de la patrimonialité et de la nécessité de protection.

Les statuts actuels de rareté et d'indigénat proviennent du tout premier Catalogue des Lichens des Hauts-de-France, élaboré par les acteurs de la connaissance sur les lichens dans la région des Hauts-de-France, réunis au sein d'un collectif piloté par le Conservatoire de Botanique National de Bailleul. La méthodologie utilisée pour déterminer ces statuts est similaire à celle employée pour établir des statuts de la flore, présentée plus haut.

ORDRE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	STATUT	RARETÉ HdF	ÉCOLOGIE	NOTE
Lichen	<i>Alyxoria varia</i>		I	C	Corticole - Écorces et troncs	Arbres en périphérie de l'église
Lichen	<i>Amandinea punctata</i>		I	C	Corticole - Écorces et troncs	Arbres vétérans autour de l'église
Lichen	<i>Anisomeridium polypori</i>		I	C?	Corticole - Écorces et troncs	Arbres en périphérie de l'église
Lichen	<i>Arthonia calcarea</i>		I	PC?	Saxicole - murs et murets	Murets et murs de l'église
Lichen	<i>Arthonia radiata</i>		I	C	Corticole - Écorces et troncs	Arbres vétérans autour de l'église
Lichen	<i>Arthonia spadicea</i>		I	C	Corticole - Écorces et troncs	Arbres en périphérie de l'église
Lichen	<i>Athallia holocarpa</i>		I	C?	Saxicole - murs et murets	Murets et murs de l'église
Champignon	<i>Auricularia auricula-judae</i>	Oreille de Judas	I	?	Saprobionte - Bois mort	Sur <i>Sambucus nigra</i>
Lichen	<i>Buellia griseovirens</i>		I	C?	Saxicole - murs et murets	
Lichen	<i>Caloplaca pusilla</i>		I	C	Saxicole - murs et murets	Parking en face de l'église
Lichen	<i>Candelaria concolor</i>		I	C	Corticole - Écorces et troncs	Square devant la mairie
Lichen	<i>Candelariella aurella</i>		I	C?	Saxicole - murs et murets	Murets et murs de l'église
Lichen	<i>Candelariella vitellina</i>		I	C	Corticole - Écorces et troncs	Square devant la mairie
Lichen	<i>Chaenotheca chlorella</i>		I	RR?	Corticole - Écorces et troncs	Sur <i>Populus x canadensis</i>
Lichen	<i>Chaenotheca trichialis</i>		I	R?	Corticole - Écorces et troncs	Sur <i>Populus x canadensis</i>
Lichen	<i>Enchylium tenax</i>		I	C	Terricole - sols	Au milieu de mousses sur le sol
Lichen	<i>Diploicia canescens</i>		I	PC?	Corticole - Écorces et troncs	Arbres en périphérie de l'église
Lichen	<i>Diplotomma alboatrum</i>		I	C	Saxicole - murs et murets	Murets et murs de l'église
Lichen	<i>Evernia prunastri</i>		I	C	Corticole - Écorces et troncs	Square devant la mairie
Lichen	<i>Flavoparmelia caperata</i>	Parmélie froncée	I	C	Corticole - Écorces et troncs	Arbres en périphérie de l'église

ORDRE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	STATUT	RARETÉ HdF	ÉCOLOGIE	NOTE
Lichen	<i>Flavoplaca citrina</i>		I	C	Corticole - Écorces et troncs	Arbres vétérans autour de l'église
Lichen	<i>Flavoplaca flavocitrina</i>		I	C	Saxicole - murs et murets	Parking en face de l'église
Lichen	<i>Flavoplaca oasis</i>		I	C?	Saxicole - murs et murets	Parking en face de l'église
Lichen	<i>Gyalolechia flavovirescens</i>		I	?	Saxicole - murs et murets	Parking en face de l'église
Lichen	<i>Hyperphyscia adglutinata</i>		I	C	Corticole - Écorces et troncs	Arbres en périphérie de l'église
Lichen	<i>Hypogymnia physodes</i>	Parmélie grise	I	C	Liginicole - Bois	Poteau de clôture en bois
Lichen	<i>Lecania rabenhorstii</i>		I	C?	Corticole - Écorces et troncs	Arbres vétérans autour de l'église
Lichen	<i>Lecanora albescens</i>		I	C	Saxicole - murs et murets	Murets et murs de l'église
Lichen	<i>Lecanora barkmaniana</i>		I	C	Corticole - Écorces et troncs	Square devant la mairie
Lichen	<i>Lecanora campestris</i>		I	C	Saxicole - murs et murets	Parking en face de l'église
Lichen	<i>Lecanora carpinea</i>		I	PC?	Corticole - Écorces et troncs	
Lichen	<i>Lecanora chlarotera</i>		I	C	Corticole - Écorces et troncs	
Lichen	<i>Lecanora compallens</i>		I	C?	Corticole - Écorces et troncs	
Lichen	<i>Lecanora crenulata</i>		I	C?	Saxicole - murs et murets	
Lichen	<i>Lecanora dispersa</i>		I	C?	Saxicole - murs et murets	
Lichen	<i>Lecanora expallens</i>		I	C	Corticole - Écorces et troncs	Arbres vétérans autour de l'église
Lichen	<i>Lecanora muralis</i>		I	C	Saxicole - murs et murets	
Lichen	<i>Lecanora polytropa</i>		I	R?	Saxicole - murs et murets	
Lichen	<i>Lecanora semipallida</i>		I	?	Saxicole - murs et murets	Murets et murs de l'église
Lichen	<i>Lecidella elaeochroma</i>		I	C	Corticole - Écorces et troncs	
Lichen	<i>Lecidella scabra</i>		I	?	Saxicole - murs et murets	
Lichen	<i>Lepraria finkii</i>		I	C?	Corticole - Écorces et troncs	Vergers de l'ancien presbytère
Lichen	<i>Lepraria incana</i>		I	C	Corticole - Écorces et troncs	Arbres vétérans autour de l'église
Lichen	<i>Melanelixia subaurifera</i>		I	C	Corticole - Écorces et troncs	Arbres en périphérie de l'église
Lichen	<i>Parmelia sulcata</i>		I	C	Corticole - Écorces et troncs	Square devant la mairie
Lichen	<i>Pertusaria albescens</i>		I	C?	Saxicole - murs et murets	Murets et murs de l'église
Lichen	<i>Phaeophyscia orbicularis</i>	Phéophyscie orbiculaire	I	C	Corticole - Écorces et troncs	Tilleuls en périphérie de l'église
Lichen	<i>Physcia adscendens</i>		I	C	Corticole - Écorces et troncs	Tilleuls en périphérie de l'église
Lichen	<i>Physcia caesia</i>		I	C	Saxicole - murs et murets	Parking en face de l'église
Lichen	<i>Physcia tenella</i>		I	C	Corticole - Écorces et troncs	Tilleuls en périphérie de l'église
Lichen	<i>Physconia grisea</i>		I	C	Corticole - Écorces et troncs	Arbres en périphérie de l'église

ORDRE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	STATUT	RARETÉ HdF	ÉCOLOGIE	NOTE
Lichen	<i>Pleurosticta acetabulum</i>		I	C	Corticole - Écorces et troncs	Sur <i>Populus x canadensis</i>
Lichen	<i>Porpidia soledizodes</i>		I	?	Saxicole - murs et murets	Murets et murs de l'église
Lichen	<i>Punctelia borrieri</i>		I	C	Corticole - Écorces et troncs	Square devant la mairie
Lichen	<i>Punctelia jeckeri</i>		I	C	Corticole - Écorces et troncs	Arbres en périphérie de l'église
Lichen	<i>Punctelia subrudecta</i>		I	C	Corticole - Écorces et troncs	Arbres en périphérie de l'église
Lichen	<i>Ramalina farinacea</i>		I	C	Corticole - Écorces et troncs	Square devant la mairie
Lichen	<i>Ramalina fastigiata</i>		I	C	Corticole - Écorces et troncs	Square devant la mairie
Lichen	<i>Variospora aurantia</i>		I	C	Saxicole - murs et murets	Murets et murs de l'église
<i>Lichen</i>	<i>Variospora flavescens</i>		I	C	Saxicole - murs et murets	Murets et murs de l'église
<i>Lichen</i>	<i>Verrucaria muralis</i>		I	C	Saxicole - murs et murets	Murets et murs de l'église
<i>Lichen</i>	<i>Verrucaria nigrescens</i>		I	C	Saxicole - murs et murets	Parking en face de l'église
<i>Lichen</i>	<i>Xanthoria calcicola</i>		I	C	Saxicole - murs et murets	Murets et murs de l'église
<i>Lichen</i>	<i>Xanthoria parietina</i>	Parmélie des murailles	I	C	Corticole - Écorces et troncs	Arbres en périphérie de l'église
<i>Champignon</i>	<i>Xylaria hypoxylon</i>	Xylaire du bois	I	?	Saprobionte - Bois mort	Sur ancienne souche de feuillus

OBSERVATIONS DE LA FLORE D'INTERET, LES ESPECES PROTEGEES

De nombreux inventaires floristiques ont été réalisés sur la commune afin de recenser un maximum d'espèces présentes. On observe une biodiversité relativement riche compte tenu des différents types de milieux naturels présents. Parmi toutes ces espèces, certaines font l'objet d'une attention particulière et sont soumises à des obligations en matière de gestion ou d'aménagement, notamment les espèces protégées. Trois espèces protégées au niveau régional ont ainsi été répertoriées au cours des différents inventaires :



L'Ænanthe aquatique

Plante ombellifère aquatique qui affectionne les mares et les abreuvoirs prairiaux. Bien que cette espèce soit assez présente dans les secteurs bocagers où la présence de mares lui permet une survie adéquate, le réaménagement, le bétonnage ou le comblement de ces zones humides menace grandement la survie de cette espèce.



L'Ophrys abeille

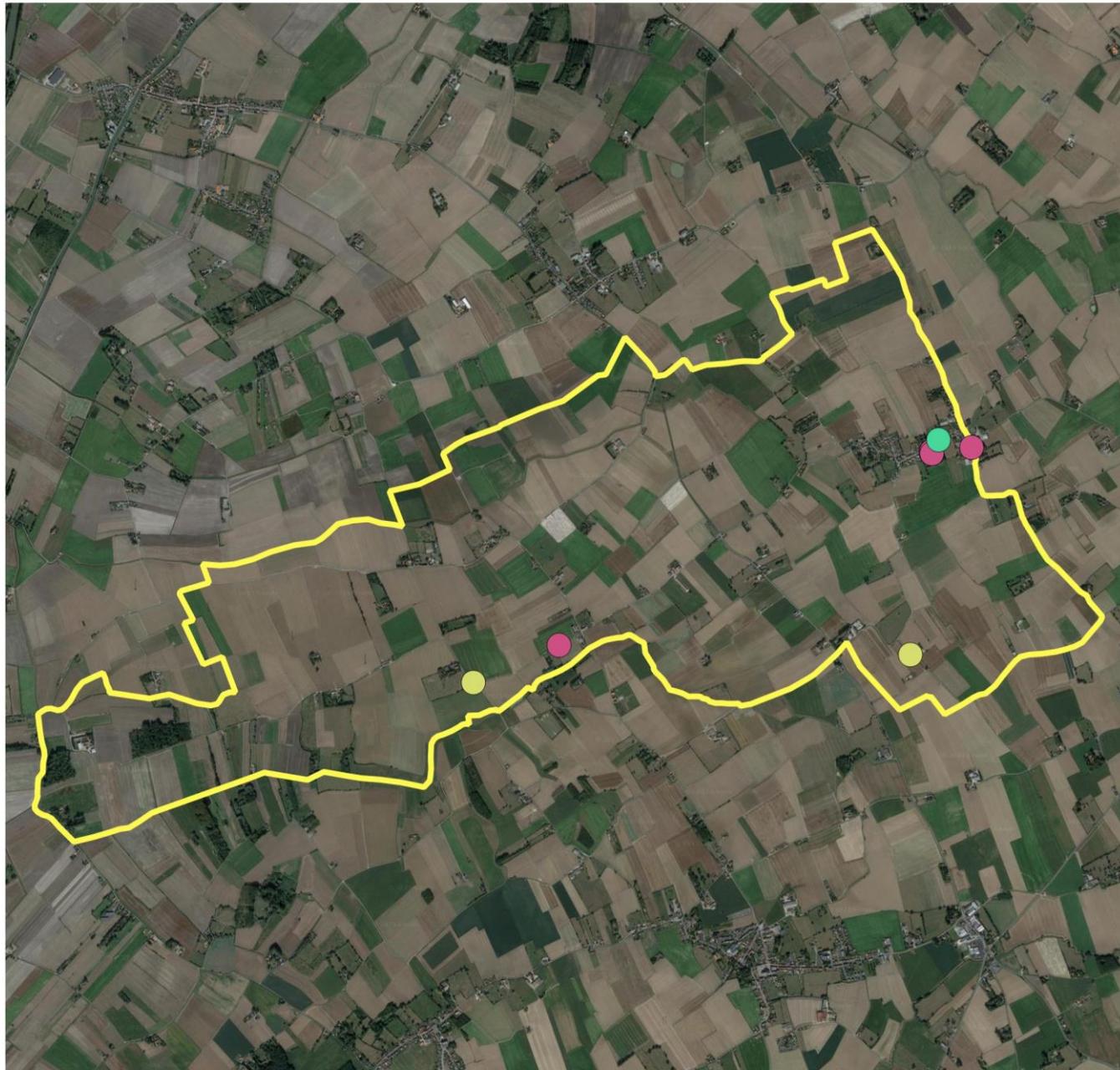
Petite orchidée très présente sur le territoire régional. Cette espèce est observable dans les prairies et est un signe de bonne gestion différenciée des espaces verts. Mais, les observations récentes montrent que l'espèce tolère très peu les canicules. Le dérèglement climatique et les sécheresses induites pourraient être un facteur venant diminuer les populations actuelles.



Le Myosotis des bois

Petite fleur bleue naturellement présente à proximité des boisements, est souvent mise en danger par de la gestion un peu brutale des lisières forestières, surtout le long des routes. Plante souvent vendue parmi les espèces ornementales, les individus observés sur Eringhem ne sont probablement pas de souche sauvage, celles-ci se cantonnant dans l'Artois et la Forêt de Mormal.

Cartographie des espèces végétales protégées sur le territoire d'Eringhem relevées entre 2021 et 2023



Légende

- Myosotis des bois
- Oenanthe aquatique
- Ophrys abeille

0 0,5 1 km



Source : Google Satellite
Réalisation : CPIE FM 2023
Copie et reproduction
interdites



FLANDRE MARITIME



OBSERVATIONS DE LA FLORE D'INTERET, LES ESPECES MENACEES

Le statu d'espèce menacée est un statut informatif qui met l'accent sur les risques de disparitions à différentes échelles de territoire d'espèces voyant leurs populations se restreindre. Si aucune obligation légale n'émane de ce classement, il reste important de le prendre en compte dans le cadre de méthodes de gestion afin de préserver voir de faire évoluer positivement ce classement.

La plupart des espèces végétales recensées sont classées en « Préoccupation mineure [LC] » et correspondent soient à des espèces communes, soit à des espèces bien présentes sur le territoire et qui ne montrent pour le moment pas de risques de disparition. Les espèces classées en « Non applicable [NA] » correspondent souvent à des espèces introduites, soit par plantation directe, soit par échappée de culture (graines transportées par les vents depuis les jardins, rejets ou développement de bulbes ou graines abandonnées). Seules trois espèces sauvages menacées de disparition sont présentes sur le territoire de la commune, dont :



Le Sison aromatique

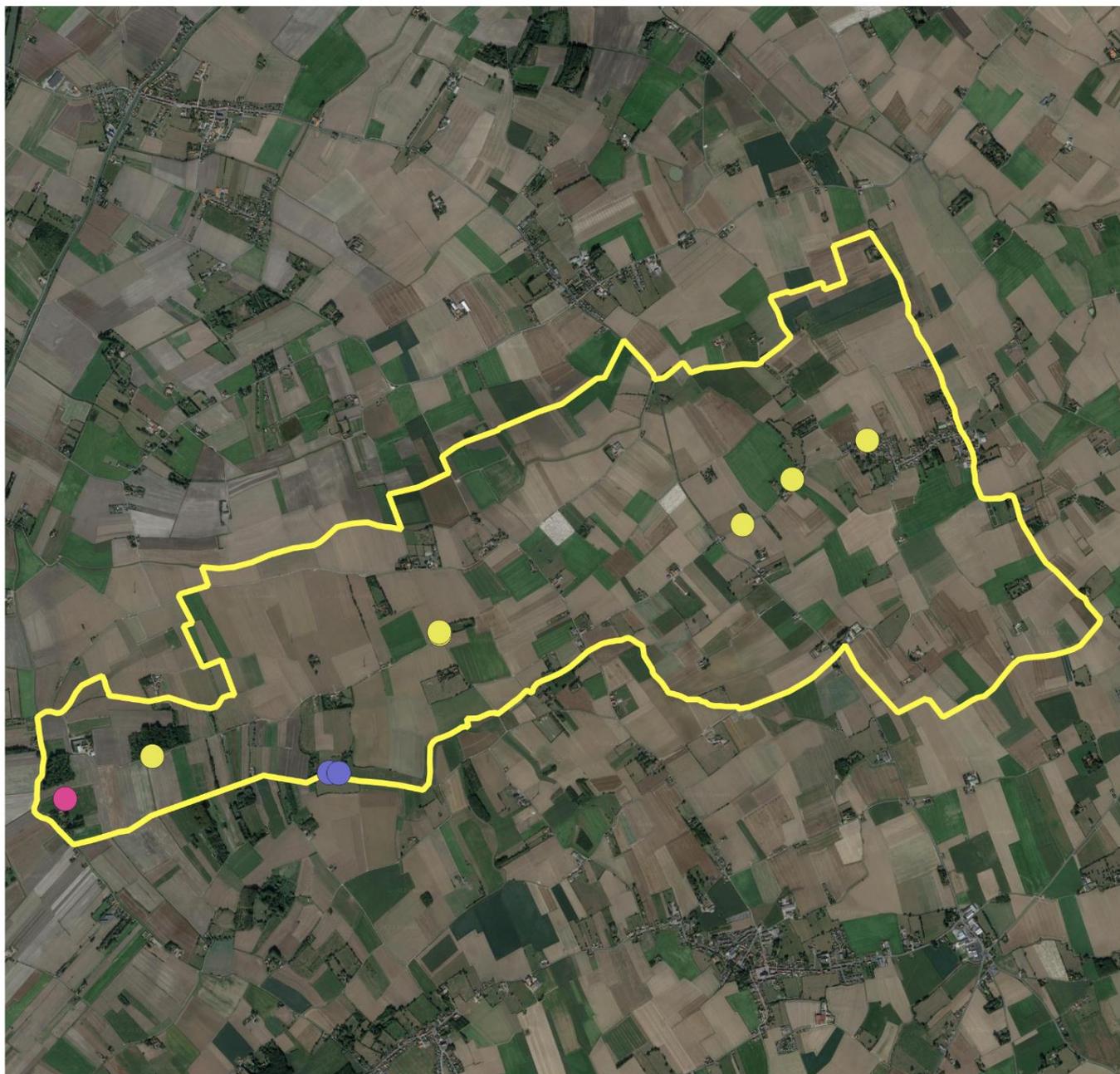
Le Sison aromatique, classé « Quasi-menacée [NT] » dans la mesure où ses populations régionales, concentrées dans la Flandre, sont assez fragmentées et dépendent de la gestion des bords de routes sur lesquels on les retrouve, Cette plante dégage une odeur de gazole au frottement.



La Renoncule en crosse

Une plante aquatique observable dans les fossés et watergangs du territoire, cette espèce est classée « Quasi-menacée » en raison de la gestion de son milieu naturel et des risques d'assèchements qui y sont liés. Cette renoncule se différencie des autres à la forme presque circulaire de ses feuilles.

Cartographie des espèces végétales menacées sur le territoire d'Eringhem relevées entre 2021 et 2023



Légende

- Renoncule en crosse
- Renoncule sarde
- Sison aromatique

0 0,5 1 km



Source : Google Satellite
Réalisation : CPIE FM 2023
Copie et reproduction
interdites



OBSERVATIONS DE LA FLORE D'INTERET, LES ESPECES PATRIMONIALES

Le statut de patrimonialité est issu d'une compilation des autres caractéristiques de l'espèce sur le territoire. Aussi, les espèces patrimoniales sont des espèces qui peuvent être rares, menacées, protégées ou même ayant un fort intérêt historique ou culturel sur certains secteurs. Notons que certaines espèces problématiques comme les Espèces Exotiques Envahissantes, considérées comme rares, ne peuvent être considérées comme patrimoniales.

En plus des espèces menacées et protégées, 11 espèces patrimoniales sont observables sur le territoire d'Eringhem :



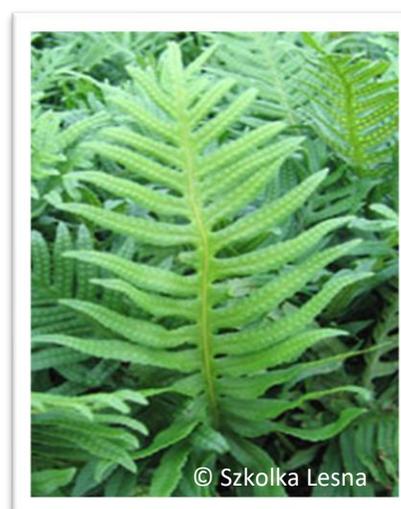
La Scirpe maritime

Graminées des zones humides très présent sur le littoral et en Flandre maritime.



L'Orge faux-seigle

Petite orge des prairies assez sous-observé à échelle régionale.



Le Polypode vulgaire

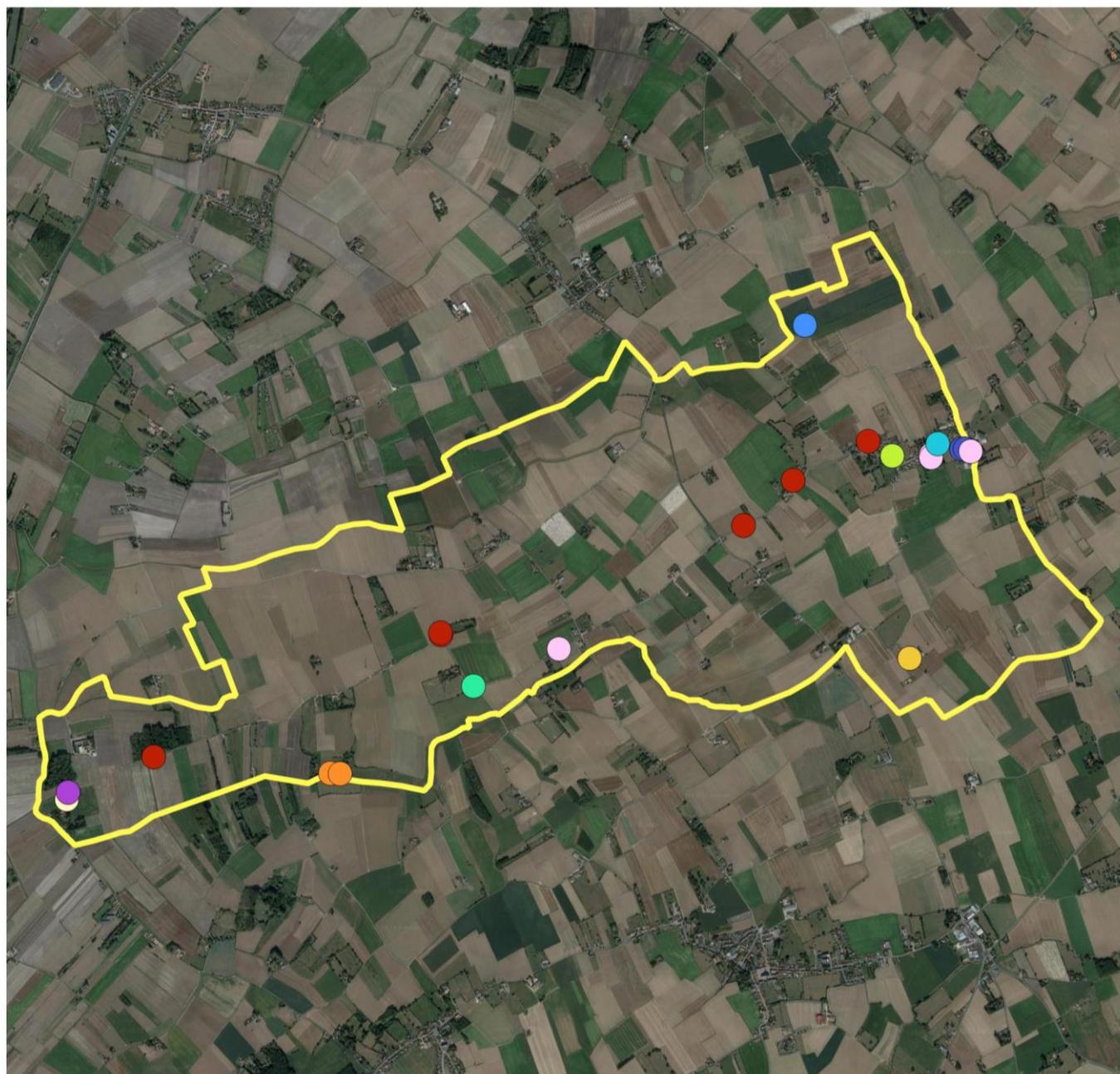
Une petite fougère des milieux frais appelé aussi « Réglisse des bois », cette plante se développe dans les fissures, les arbres morts et les rochers. Son surnom vient du goût que donne son rhizome quand il est mâché.



La Daphné lauréole

Un petit laurier sauvage présent naturellement en Europe, ses populations sauvages sont relativement limitées à échelle régionale, essentiellement en Flandre.

Cartographie des espèces végétales patrimoniales sur le territoire d'Eringhem relevées entre 2021 et 2023



Légende

- Scirpe maritime
- Laurier des bois
- Orge petit-seigle
- Myosotis des bois
- Oenanthe aquatique
- Ophrys abeille
- Polypode vulgaire
- Renoncule aquatique
- Renoncule en crose
- Renoncule sarde
- Sison aromatique

0 0,5 1 km



Source : Google Satellite
Réalisation : CPIE FM 2023
Copie et reproduction
interdites



OBSERVATIONS DE LA FLORE D'INTERET, LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

La Flandre, tout comme n'importe quel autre territoire, est touchée par la présence de ces espèces problématiques pour l'environnement, la santé ou les activités humaines. Leur inventaire et la cartographie de leur présence permettent leur gestion afin d'éviter leur propagation dans la commune. Les trois classifications (Averée, Potentielle ou À surveiller) permettent d'évaluer l'urgence et la pertinence des interventions sur les différents sites où ces espèces ont été répertoriées. Notons que la plupart de ces espèces proviennent d'introductions, volontaires ou non, par plantation, transport de graines, de bulbes ou de rhizomes, voire même par le dépôt de déchets verts. 6 espèces exotiques envahissantes ont été identifiées sur la commune.



Le Rosier rugueux

Originnaire d'Asie, cette espèce a été introduite à la fin du 18^e siècle en Europe à des fins ornementales. Invasif problématique dans les milieux dunaires, il se retrouve dans beaucoup de zones ouvertes sur le des Hauts-de-France. Sa présence à Eringhem se limitant à des espaces fleuris, il faut veiller à ce que l'espèce ne se dissémine pas dans la nature.



Le Mahonia à feuilles de houx

Plante originaire d'Amérique du Nord, importée en Europe dès 1822 à des fins ornementales. Sa dissémination dans les milieux boisés peut être intéressant pour le petit gibier mais l'espèce est considérée problématique pour les écosystèmes naturels d'autres pays européens.



Le Robinier faux-acacia

Originnaire d'Amérique du Nord, introduit pour l'exploitation de son bois. Le problème lié à cette espèce est sa capacité à s'installer sur des milieux pionniers pauvres en nutriments et modifier rapidement la végétation en enrichissant le sol. Bien que ces modifications puissent sembler bénéfique, cette action menace les espèces sensibles recherchant ces milieux.



© longk48

L'Impatience de Balfour

Également nommée Balsamine de Balfour, est un problème dans les zones humides ou ombragées. Utilisée en ornementation, l'espèce se disperse assez facilement dans les milieux frais et humides. De fait, leur taille et leurs grandes capacités à se disséminer dans l'environnement menace certains écosystèmes parmi les plus fragiles de la région.



© László Majercsik

Le Laurier-cerise

Plante très utilisée dans les milieux urbains pour constituer des haies brise-vue. Sa capacité de dispersion via ses graines comestibles pour les oiseaux et son feuillage persistant met en danger la flore des sous-bois, essentiellement les plantes printanières, par blocage de la lumière. Le CPIE l'évalue comme espèce à suivre et d'autres pays d'Europe, la considère comme exotique envahissante avérée.



© Pépinières Quissac

Le Rosier de Chine

Originnaire d'Asie de l'Est, cette espèce est également à suivre, sa propagation dans les milieux naturels pouvant porter préjudice aux espèces des sols ou aux autres rosiers indigènes par compétitions sur les ressources.

Cartographie des espèces Exotiques Envahissantes sur le territoire d'Eringhem relevées entre 2021 et 2023



Légende

- Balsamine de Balfour
- Mahonia à feuilles de houx
- Laurier-cerise
- Robinier pseudoacacia
- Rosier de Chine
- Rosier rugueux

0 0,5 1 km



Source : Google Satellite
Réalisation : CPIE FM 2023
Copie et reproduction
interdites



BILAN DES INVENTAIRES FAUNISTIQUES REALISES EN 2021 – 2023

METHODE EMPLOYEE, QUALIFICATION DE LA FAUNE

En plus des classiques noms scientifique et vernaculaire, quelques colonnes supplémentaires permettent de qualifier la flore présente. La signification de ces colonnes est présentée ci-dessous :

RARETE : ce code désigne l'indice de rareté d'une espèce au niveau régional, indice basé sur un coefficient : la région Nord-Pas-de-Calais est divisée en « mailles » de 4 x 4km, la rareté est calculée selon un rapport entre le nombre de mailles où l'espèce est présente et le nombre total de maille. Par exemple, une plante exceptionnelle (notée « E ») se rencontrera dans 1 à 4 mailles régionales. A l'inverse, une espèce très commune (« CC ») va être observée dans plus de 562 mailles. Les divers statuts de rareté rencontrés sont :

/N – Non étudié	C – Commun	AC – Assez commun	PC – Peu commun
AR – Assez rare	R – Rare	RR – Très rare	E - Exceptionnel

LISTES ROUGES : Les informations sur l'état de conservation des espèces sont issues de différentes Listes Rouges, documents validés par la méthodologie d'évaluation de l'Union International pour la Conservation de la Nature (UICN).

Les échelles spatiales des études diffèrent d'un ordre à l'autre et vont de Listes Rouges Régionales à des Listes Rouges Mondiales en fonction des capacités des acteurs des territoires à étudier et évaluer les espèces. Toutes ces listes sont établies en prenant en compte une même méthodologie, proposée par l'UICN. Une liste rouge sert à évaluer le risque d'extinction des espèces sur des territoires délimités et donc à identifier les priorités d'actions et de mobilisation pour garantir leur conservation. Selon le système de l'UICN, il est possible de classer les espèces dans onze catégories :

- **EX** - taxon **éteint** – confirmation de la mort du dernier représentant de l'espèce
- **EX?** - taxon **préssumé éteint**
- **EW** - taxon **éteint à l'état sauvage** – confirmation de la mort du dernier représentant de l'espèce à l'état sauvage – des individus en captivité sont encore en vie
- **EW?** - taxon **préssumé éteint à l'état sauvage**
- **RE** - taxon **éteint à l'état sauvage au niveau régional** – confirmation de la mort du dernier représentant de l'espèce à l'état sauvage sur un territoire régional
- **RE?** – taxon **préssumé éteint à l'état sauvage au niveau régional**
- **CR** - taxon **gravement menacé d'extinction** – Espèce ayant une forte probabilité d'extinction à court terme - probabilité d'extinction à l'état sauvage évaluée à au moins 50 % en l'espace de 10 ans – efforts de conservation indispensables
- **EN** - taxon **menacé d'extinction** – Espèce ayant une forte probabilité d'extinction à moyen terme - probabilité d'extinction à l'état sauvage évaluée à au moins 20 % en l'espace de 20 ans – efforts de conservation vivement recommandés
- **VU** - taxon **vulnérable** - Espèce ayant une forte probabilité d'extinction à long terme - probabilité d'extinction à l'état sauvage évaluée à au moins 10 % en l'espace d'un siècle
- **NT** - taxon **quasi menacé** – Espèce ne remplissant au moment de son évaluation aucun critère nécessaire au classement CR, EN ou VU mais dont au moins un critère est proche du seuil de classement
- **LC** - taxon de **préoccupation mineure** – Espèce non-menacée au moment de son évaluation

- **NA** – taxon **non applicable** à la méthodologie de la Liste Rouge
- **DD** - taxon **insuffisamment documenté**
- **NE** - taxon **non-évaluée** dans le cadre d'une Liste Rouge

PRIORITÉ DE CONSERVATION CUD :

Ce critère vient mettre en lumière les taxons pour lesquels la communauté urbaine de Dunkerque et les acteurs œuvrant sur ce territoire ont une responsabilité particulière en matière de préservation, ou au contraire de limitation.



Le Crapaud commun



L'Azuré des Nerpruns



Le Pouillot fitis

OBSERVATIONS DE LA FAUNE D'INTERET, LES AMPHIBIENS

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE RÉGIONALE (2015)	PRIORITE DE CONSERVATION	REMARQUES
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	CC	LC	Faible	
<i>Ichthyosaura alpestris</i>	Triton alpestre	C	LC	Modérée	
<i>Lissotriton vulgaris</i>	Triton ponctué	C	LC	Modérée	
<i>Pelophylax sp.</i>	Grenouille verte	/N	NE	Faible	
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille commune	C	DD		
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	CC	LC	Modérée	
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	AC	NT	Élevée	

Plusieurs types de zones humides sont réparties sur le territoire communal tel que des fossés, des watergangs ou des mares, propices à l'accueil des amphibiens. Cet ordre d'animaux amphibies contient trois formes : les grenouilles, les crapauds et les tritons. Toutes ces espèces ont besoin de la présence de ces zones pour garantir leur reproduction voire leur survie. En régression dans la région Hauts-de-France suite la disparition progressive des zones humides, ces espèces peinent aujourd'hui à se reproduire et sont de plus très sensibles aux événements extrêmes dus au dérèglement climatique (fortes chaleurs, périodes de sécheresse, périodes de froid tardif...). L'ensemble des amphibiens sont protégés au niveau national et sont des espèces prioritaires à prendre en compte dans les projets d'aménagements et de gestion. On dénombre **7 espèces d'amphibiens** sur la commune, ce qui représente un peu moins de la moitié des espèces recensées dans la région.



Le Triton ponctué

Cette espèce est reconnaissable grâce à son corps recouvert de tâche et aux trois bandes noires lui traversant la tête.

L'espèce est principalement visible durant la nuit, près des zones de reproduction.



La Grenouille rousse

Cet amphibien se différencie par son apparence trapue, son museau arrondi, et sa tâche temporale sombre derrière l'œil.

La Grenouille rousse fait partie des amphibiens très précoces, car active dès la fin de l'hiver à partir de Février.



Le Crapaud commun

Présent dans les milieux en eau pour sa reproduction au début du printemps, il passera le reste de l'année dans les espaces humides plus ouverts. Essentiellement nocturne, il est possible de le rencontrer dans un cabanon ou un garage à la fin de l'automne.

OBSERVATIONS DE LA FAUNE D'INTERET, LES OISEAUX

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE DES OISEAUX NICHEURS NPDC (2017)	PRIORITE DE CONSERVATION	REMARQUES
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	AC	LC	Faible	
<i>Acrocephalus palustris</i>	Rousserolle verderolle	AC	LC	Faible	
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs	AC	LC	Modérée	
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	AC	LC	Faible	
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	RR	NE		Migrateur/hivernant
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	AC	LC	Faible	
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	C	VU	Modérée	
<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	/N	NA		Introduction
<i>Anas acuta</i>	Canard pilet	E	NA		Migrateur/hivernant
<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet	PC	VU	Élevée	
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	AR	CR		Migrateur/hivernant
<i>Anas penelope</i>	Canard siffleur	/N	NA		Migrateur/hivernant
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	AC	LC	Faible	
<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été	AR	EN	Très élevée	
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	R	DD		Migrateur/hivernant
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	AC	VU	Très élevée	
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	PC	LC	Modérée	
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	PC	LC	Faible	
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	AC	NT	Modérée	
<i>Burhinus oedicephalus</i>	Œdicnème criard	RR	CR		Migrateur/hivernant
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	C	LC	Faible	
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	AC	VU	Élevée	
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	AC	NT	Modérée	
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	AC	NT	Faible	
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	RR	NA		Migrateur/hivernant
<i>Casmerodius albus</i>	Grande Aigrette	RR	NA		Migrateur/hivernant
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	AC	LC	Faible	
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	PC	LC	Modérée	
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	AR	LC	Modérée	

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE DES OISEAUX NICHEURS NPDC (2017)	PRIORITE DE CONSERVATION	REMARQUES
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	R	VU		Migrateur/hivernant
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	AC	VU	Élevée	
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	PC	EN	Élevée	
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	R	VU	Majeure	
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	AR	NA		Introduction
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	AC	NT	Élevée	
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	C	LC	Faible	
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	AC	LC	Faible	
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	AC	NT	Très élevée	
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	AC	LC	Faible	
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	PC	DD	Modérée	
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	AC	VU	Faible	
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	C	LC	Faible	
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	AC	LC	Faible	
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	AC	NT	Élevée	
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	AR	LC	Faible	
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	AR	LC	Élevée	
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	R	VU	Modérée	
<i>Elanus caeruleus</i>	Elanion blanc	/N	NE		Migrateur/hivernant
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	C	VU	Élevée	
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	AC	EN	Modérée	
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	AC	LC	Faible	
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	C	VU	Faible	
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	C	LC	Faible	
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	AC	LC	Faible	
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	E	CR	Modérée	
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	AC	LC	Faible	
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	AC	LC	Faible	
<i>Hippolais icterina</i>	Hypolaïs ictérine	AC	EN	Majeure	
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	AC	VU	Modérée	
<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	AR	VU	Modérée	
<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	R	NT	Modérée	

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE DES OISEAUX NICHEURS NPDC (2017)	PRIORITE DE CONSERVATION	REMARQUES
<i>Larus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale	R	LC	Élevée	
<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir	PC	LC	Modérée	
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	AC	NT	Faible	
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	PC	LC	Très élevée	
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	AC	VU	Modérée	
<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	RR	CR	Majeure	
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	PC	VU	Élevée	
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	C	LC	Faible	
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	AC	NT	Faible	
<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	AC	NT	Élevée	Introduction
<i>Periparus ater</i>	Mésange noire	R	NT		Migrateur/hivernant
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	R	LC	Élevée	
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	AC	LC		Introduction
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	C	LC	Faible	
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	C	LC	Faible	
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	AC	VU	Élevée	
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	C	LC	Faible	
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	C	LC	Faible	
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	/N	NE		Migrateur/hivernant
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	C	LC	Faible	
<i>Saxicola torquatus</i>	Tarier pâtre	AC	NT	Modérée	
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	AC	LC	Élevée	
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	AC	LC	Faible	
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	AC	EN	Très élevée	
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	AC	LC	Élevée	
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	AC	VU	Faible	
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	C	LC	Faible	
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	AC	LC	Faible	
<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde	AC	LC	Modérée	
<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	PC	NT	Modérée	
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	/N	NE		Migrateur/hivernant
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	C	LC	Faible	

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE DES OISEAUX NICHEURS NPDC (2017)	PRIORITE DE CONSERVATION	REMARQUES
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	C	LC	Faible	
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	C	LC	Faible	
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	RR	DD		Migrateur/hivernant
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	AC	NT	Modérée	
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	PC	LC	Élevée	
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	C	LC	Modérée	

Les oiseaux représentent une part importante des espèces observées sur la commune, au total ce sont **83 espèces d'oiseaux** qui ont été répertoriées, aussi bien dans le milieu urbain qu'à travers les étendues agricoles. Leurs capacités à peupler des espaces très divers et leur diversité de régimes alimentaires permet leur présence dans la plupart des milieux.

Parmi ces espèces, on retrouve beaucoup d'espèces communes, coutumières des mangeoires et niochirs comme le Rouge-gorge familier, la Mésange bleue ou encore la Tourterelle turque. Des espèces introduites par l'homme dans le cadre de la pratique de la chasse sont également présentes comme les Faisans de Colchide ou les Perdrix rouges (surlignées en orange). Enfin, Eringhem se situant au milieu des territoires survolés par les oiseaux migrateurs ou utilisés comme zones d'hivernage pour les oiseaux venant du Nord de l'Europe, certaines observations automnales et hivernales montrent la présence d'oiseaux présents partiellement au cours de l'année (surlignées en bleu). C'est le cas par exemple de la Mésange noire, petite mésange originaire des pays du Nord et qui passe par la région lors de sa migration vers le Sud de l'Europe ou encore de certaines espèces de canard comme le Canard pilet ou la Sarcelle d'hiver. Certaines espèces, comme les Busards Saint-Martin et Busards des roseaux, deux rapaces des milieux agricoles, nichant à même le sol, parfois au milieu des champs de blés, mériteraient une recherche plus poussée aux vues des nombreuses zones propices à leur reproduction.



La Sarcelle d'hiver

Canard hivernant se reproduisant dans le Nord de l'Europe, cette espèce revient tous les ans sur le territoire français à partir de la fin de l'automne avec d'autres espèces de canards hivernants. Si la femelle se confond assez facilement avec les autres femelles des différentes espèces, le mâle quant à lui arbore une large tâche verte allant du cou à l'œil dès le milieu de l'hiver.



L'Œdicnème criard

Limicole des prairies, l'Œdicnème criard est un oiseau très rare sur le territoire régional. Au-delà des quelques passages migratoires observables, il niche sur le littoral Calaisien dans le secteur de Sangatte. Très discret lors de sa nidification, c'est une espèce très sensible aux méthodes de gestion et d'exploitation des prairies qu'il occupe. Il a été entendu sur la commune d'Eringhem dans une zone de prairie.



La Mésange bleue

Petit passereau commun, la Mésange bleue est l'un des oiseaux connus du grand public. Très présente sur les mangeoires, sa couleur bleue et jaune et son chant sont très caractéristiques de l'espèce. Elle fait également partie des espèces intéressées par la pose de niochirs dans des espaces où elle manque de possibilité d'installation comme dans le milieu urbain. Granivore, elle est aussi capable de chasser des insectes comme les chenilles pour nourrir sa portée.

OBSERVATIONS DE LA FAUNE D'INTERET, LES MAMMIFERES

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE NATIONALE (2017)	PRIORITE DE CONSERVATION	NOTES
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen	CC	LC		
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	CC	LC		
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	CC	LC		
<i>Martes foina</i>	Fouine	C	LC		
<i>Microtus arvalis</i>	Campagnol des champs	PC?(CC)	LC		
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	C	NT		
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué	C	NA		
<i>Sorex araneus</i>	Musaraigne carrelet	/N	DD		
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	C	LC		
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	C?(CC)	LC		
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	C ? (CC)	LC		

Les mammifères correspondent à l'ordre des animaux qui allaitent leur progéniture, au niveau mondial, ce sont les espèces parmi les moins diversifiées par rapport aux autres, essentiellement à cause de leur taille, bien plus importante que tous les autres ordres du règne animal. De par leur taille, leurs exigences quant à leur milieu de vie est très important et vont fortement impacter leurs présences et leurs populations sur certains territoires. Les mammifères font partie des espèces assez peu présentes dans les milieux anthropisés, seules quelques espèces très résistantes parviennent à s'y faire une place.

Ces espèces ont l'avantage de souvent laisser des traces derrière elles sous forme de restes de consommation, de déjections ou d'empreintes. Ces différents indices couplés à des observations directes ont permis l'identification de **11 espèces de mammifères**. On retrouve ainsi des grands mammifères avec le Chevreuil européen et le Sanglier, plusieurs petits mammifères comme le Hérisson d'Europe, la Taupe d'Europe ou la Musaraigne carrelet. Enfin, quelques prédateurs ont été détectés avec l'observation de Renards roux et de Putois d'Europe.



Le Chevreuil européen

Grand mammifère assez commun dans les campagnes, le Chevreuil européen est un herbivore qui apprécie les espaces bocagers et boisés où il peut se déplacer et se nourrir. Le mâle, possède des bois relativement courts qu'il perd chaque automne, l'animal se sert de ses bois au moment du rut, la saison des amours, pour marquer des troncs ou des branches afin de signaler sa présence aux autres individus.



La musaraigne carrelet

La Musaraigne carrelet est un insectivore principalement nocturne. Contrairement aux rongeurs à laquelle elle est assimilée, cette espèce ne cause pas de dégâts aux cultures. En effet, sa consommation de mollusques et d'autres invertébrés malvenus dans les potagers en font un régulateur intéressant.



Le Putois d'Europe

Le Putois d'Europe est un mustélide commun présent dans un grand nombre de milieux. Il est notamment présent sur notre territoire dans les zones bocagères et humides. Très discret, c'est un redoutable prédateur pour les amphibiens et les micromammifères qui participe, comme les renards et d'autres mustélidés, à la régulation des rongeurs et de leurs parasites comme les tiques, responsables de la Maladie de Lyme.

OBSERVATIONS DE LA FAUNE D'INTERET, LES LEPIDOPTERES

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE EUROPÉENNE (2014)	PRIORITE DE CONSERVATION	NOTES
<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour	CC	LC	Faible	
<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue	C	LC	Faible	
<i>Anthophila fabriciana</i>			NE		Hétérocères
<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-coraïl	AC	LC	Modérée	
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des Nerpruns	C	LC	Modérée	
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	C	LC	Modérée	
<i>Colias crocea</i>	Souci	C	NA	Modérée	
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	CC	LC	Modérée	
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	CC	LC	Faible	
<i>Pieris brassicae</i>	Piérïde du Chou	CC	LC	Faible	
<i>Pieris napi</i>	Piérïde du Navet	CC	LC	Faible	
<i>Pieris rapae</i>	Piérïde de la Rave	CC	LC	Faible	
<i>Polygonia c-album</i>	Gamma	C	LC	Faible	
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane	C	LC	Faible	
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	C	LC	Faible	
<i>Quercusia quercus</i>	Thécla du Chêne	PC	LC		
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houque	PC	NT	Modérée	
<i>Tyria jacobaeae</i>	Goutte-de-sang	C	NE		Hétérocères
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	CC	NA	Faible	
<i>Vanessa cardui</i>	Vanesse des Chardons	C	NA	Faible	

Les Lépidoptères sont divisés en deux catégories : les Rhopalocères représentant l'ensemble des papillons « de jour » et les Hétérocères représentant les papillons « de nuit ». La diversité de ce groupe, au même titre que tous les autres insectes sont intimement liés à la biodiversité végétale du territoire, plus il y a d'espèces végétales variées, plus il y a de possibilité pour les insectes et leurs larves de se nourrir.

Les papillons « de jour » sont des espèces dont le vol ne s'effectue qu'en pleine journée. Ils sont reconnaissables à leurs antennes dites « en massue », c'est-à-dire possédant un renflement au sommet de l'antenne. Les papillons « de nuit » ont un nom trompeur puisque ces espèces peuvent pour la plupart aussi bien être actives de jour comme de nuit. Une différence au niveau des antennes permet aussi de les reconnaître, les papillons « de nuit » ont des antennes à la forme très diversifiée (en plumeau, en pointe fine, de longueur extrême...). On dénombre ainsi **18 espèces de papillons de jour** et **2 espèces de papillons de nuit** très actives de jour que sont la Goutte-de-sang et *Anthophila fabriciana*.



Le Thèclat du Chêne

Petit papillon proche des azurés et des cuivrés, il se distingue comme certaines autres Thèclats par la présence d'une « queue », sorte de petit prolongement à l'extrémité inférieure de ses ailes.



Le Souci

Parfois confondu avec le Citron dont la couleur jaune-verdâtre est assez proche, le Souci est un papillon de jour effectuant plusieurs générations sur une année. Les chenilles consomment les feuilles de légumineuses comme les trèfles ou les luzernes.



La Goutte-de-sang

L'un des quelques représentants des papillons « de nuit » du territoire. Les chenilles orange et noires se nourrissent sur le Sénéçon de Jacob et le Sénéçon du Cap dont elles consomment quasiment. Les adultes sont actifs de jour comme de nuit et possèdent des motifs noirs et rouges rappelant leur toxicité aux éventuels prédateurs.

OBSERVATIONS DE LA FAUNE D'INTERET, LES HYMENOPTERES

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE EUROPÉENNE (2014)	PRIORITE DE CONSERVATION	NOTES
<i>Andrena angustior</i>	Andrène étroite		DD		
<i>Andrena barbilabris</i>	Andrène barbue		DD		
<i>Andrena bicolor</i>	Andrène bicolore		LC		
<i>Andrena cineraria</i>	Abeille des sables		LC		
<i>Andrena dorsata</i>	Andrène dorsale		DD		
<i>Andrena flavipes</i>	Andrène à pattes jaunes		LC		
<i>Andrena florea</i>	Andrène de la bryone		DD		
<i>Andrena fulva</i>	Andrène rousse		DD		
<i>Andrena subopaca</i>	Micrandrène sub-opaque		LC		
<i>Andrena vaga</i>	Andrène vagabonde		LC		
<i>Apis mellifera</i>	Abeille domestique		DD		
<i>Bombus hypnorum</i>	Bourdon des arbres	AC	LC		
<i>Bombus lapidarius</i>	Bourdon des pierres	CC	LC		
<i>Bombus pascuorum</i>	Bourdon des champs	CC	LC		
<i>Bombus pratorum</i>	Bourdon des prés	C	LC		
<i>Bombus terrestris</i>	Bourdon terrestre	CC	LC		
<i>Cephus pygmeus</i>	Céphée des chaumes		NE		
<i>Colletes hederæ</i>	Collète du lierre		LC		
<i>Halictus tumulorum</i>	Halicte dorée commune		LC		
<i>Megachile willughbiella</i>	Mégachile des jardins		LC		
<i>Nomada lathburiana</i>	Nomade poils-de-carotte		LC		
<i>Polistes dominula</i>	Poliste gaulois		NE		
<i>Sphecodes ephippius</i>	Sphécode commun		LC		

Groupe des abeilles, guêpes et autres bourdons, ces insectes sont d'une grande diversité et sont essentiels à la pollinisation des espèces végétales. On distingue plusieurs catégories au sein des Hyménoptères dont les principales sont les insectes apiformes (similaire à des abeilles ou des bourdons), les vespiformes (similaire à des guêpes), les fourmis et les tanhrèdes. Ces espèces ont toutes le point commun de posséder deux paires d'ailes membraneuses plus ou moins transparentes, deux yeux ovales sur les deux côtés de la tête et des antennes relativement longues.

23 espèces d'hyménoptères ont été observées à travers les différentes catégories, dont une bonne partie sont des espèces appelées « abeilles solitaires » dont la construction du nid consiste souvent à l'aménagement d'un trou dans le sol, dans un mur ou dans du bois pour y déposer des œufs. Ces abeilles ne vivent donc pas en colonie, ne produisent pas de miel, et ne s'occupent que de leur couvée.



Nomade poil-de-carotte

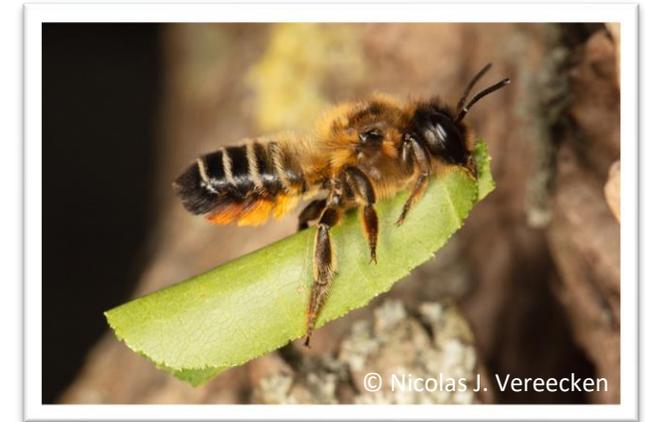
Les Nomades sont de petites abeilles ressemblant à de minuscules guêpes. Espèces parasites, elles profitent des galeries creusées par les Andrènes pour y déposer leurs propres œufs. Leurs larves se nourrissent ensuite de la larve de l'Andrène et des réserves de nourriture qui lui étaient destinées.

La Nomade poil-de-carotte est assez facilement reconnaissable à sa pilosité brune-orangée sur sa tête et son thorax.



Andrène rousse

Les Andrènes sont présentes presque partout dans le monde (sauf en Amérique du Sud et en Océanie). Elles sont surnommées « abeilles des sables » en raison de leur capacité à creuser des galeries dans le sol afin d'aménager leurs nids. Ressemblant en apparence à des bourdons, l'Andrène rousse est néanmoins reconnaissable à son corps aplati et velu, ainsi qu'à son thorax roux. Elle nidifie dans le sol, dans les pelouses, parc ou gravières.



Mégachile des jardins

Les Mégachiles, également appelées les « abeilles découpeuses », ont la capacité de découper des fragments de végétaux afin de fabriquer leur galerie. Contrairement aux autres abeilles, les Mégachiles stockent le pollen sous leur abdomen grâce à une zone à forte pilosité.

La mégachile des jardins se reconnaît à sa petite taille (moins de 20 mm) et à ses bandes velues de couleur crème situées sous son abdomen. Cette espèce choisit des tiges creuses pour y déposer ses œufs.

OBSERVATIONS DE LA FAUNE D'INTERET, LES ODONATES

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE REGIONALE (2012)	PRIORITE DE CONSERVATION	NOTES
<i>Aeshna mixta</i>	Aeschne mixte	C	LC	Modérée	
<i>Aeshna cyanea</i>	Aeschne bleue	C	LC	Modérée	
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	C	LC	Modérée	
<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert	C	LC		
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	C	LC	Modérée	
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe	C	LC	Modérée	
<i>Erythromma najas</i>	Naïade aux yeux rouges	AC	LC	Modérée	
<i>Erythromma viridulum</i>	Naïade au corps vert	C	LC	Modérée	
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	CC	LC	Faible	
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	C	LC	Modérée	
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	CC	LC	Modérée	
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	AC	LC	Modérée	
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	C	LC	Modérée	
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum fascié	C	LC	Modérée	

Tout comme les amphibiens, les odonates, groupes des libellules et des demoiselles, montre une diversité intéressante grâce aux différentes zones humides réparties sur le territoire. Ces insectes, grands prédateurs aquatiques mais également volants possèdent plusieurs stades, un stade larvaire où la larve se développe pendant plusieurs mois ou années sous l'eau en chassant la microfaune aquatique ; puis un stade adulte et volant où la prédation continue envers toutes sortes d'invertébrés. Cette dépendance aux zones humides rend cependant ces espèces particulièrement sensibles au dérèglement climatique et aux risques d'assèchements des mares.

On recense **14 espèces d'odonates** à Eringhem, parmi lesquelles des espèces de grande taille comme l'Aeschne bleue ou montrant des couleurs particulières comme les Naïades aux yeux rouges. Cette diversité s'explique par la pluralité des milieux aquatiques disséminés sur le territoire.



L'Aeschne bleue

C'est une grande libellule au corps sombre, orné de marques vert pomme et bleues ciel sur l'abdomen des mâles.

Les adultes sont solitaires, les mâles effectuent des rondes et cherchent les femelles à proximité des plans d'eau. Lorsqu'il y a plus d'un mâle présent sur un site, cela donne lieu à des confrontations. Les femelles déposent leurs œufs dans la végétation en décomposition présente le long des rives ou flottante à la surface de l'eau.



Le Sympétrum fascié

Le Sympétrum fascié est une libellule de taille moyenne qui affectionne les zones humides en eau peu profonde. Les mâles sont d'abord de couleur jaune puis virent au rouge durant leur période de reproduction.

Cette espèce est capable d'effectuer une migration de plusieurs centaines de kilomètres à l'approche de l'hiver pour gagner des secteurs plus chauds.



La Naïades aux yeux rouges

Les naïades font partie d'un sous-ordre d'insectes nommé Zygoptères, appelé « Demoiselles » en français. On les distingue des libellules « au sens strict » grâce à leur corps frêle.

Chez cette demoiselle, le mâle a le corps bleu et noir ainsi que les yeux rouge vif. Le dessus du thorax est entièrement noir. Les femelles sont de couleur noir foncé et jaunâtre.

OBSERVATIONS DE LA FAUNE D'INTERET, LES COLEOPTERES

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE	PRIORITE DE CONSERVATION	REMARQUES
<i>Abax parallelepipedus</i>	Grand abax		NE		
<i>Adalia bipunctata</i>	Adalie à deux points	C	NE		
<i>Cantharis fusca</i>	Téléphore maison		NE		
<i>Cantharis rustica</i>	Téléphore moine		NE		
<i>Clytus arietis</i>	Clyte bélier		NE		
<i>Coccinella septempunctata</i>	Coccinelle à 7 points	CC	NE		
<i>Harmonia axyridis</i>	Coccinelle asiatique	CC	NE		
<i>Mononychus punctumalbum</i>	Charançon de l'iris des marais		NE		
<i>Nebria brevicollis</i>	Nébrie à cou bref		NE		
<i>Oberea oculata</i>			NE		
<i>Oedemera nobilis</i>	Oedemère noble		NE		
<i>Phyllobius pomaceus</i>	Charançon de l'ortie		NE		
<i>Poecilus versicolor</i>			NE		
<i>Propylea quatuordecimpunctata</i>	Coccinelle à damier	C	NE		
<i>Tytthaspis sedecimpunctata</i>	Coccinelle à 16 points	AC	NE		

Les coléoptères sont observables dans des milieux assez divers, allant des espaces boisés aux milieux humides, en passant par les milieux ouverts et jusque dans les milieux anthropisés. Souvent simplifié par le terme « scarabée » ou « coccinelle », il existe en réalité plusieurs milliers d'espèces en France. Ces espèces, bien que sous-étudiées, sont souvent de bons indicateurs de la diversité des milieux naturels et de l'état de conservation ou de maturité de ces derniers. Certaines catégories d'espèces, comme les coléoptères saproxyliques sont de bons indicateurs de la qualité des boisements et de la gestion du bois mort, d'autres comme les coléoptères aquatiques, peuvent servir à la mesure de la qualité écologique des mares, étangs et ruisseaux traversant divers espaces.

Les inventaires menés sur Eringhem ont permis de découvrir **15 espèces de coléoptères**, essentiellement des espèces recherchant des milieux ouverts telles que les prairies ou les zones de friches, mais certaines espèces des zones humides et des zones boisées ont été observées par endroits.



© G. MILLERET – CPIE FM

Le Charançon de l'Iris des marais

Spécifique de l'Iris des marais, ce petit coléoptère se rassemble en petit groupe d'individus sur les fleurs d'iris à la fin du printemps. Ils sont facilement identifiables à leur rostre, leur forme ovale et leur couleur sombre avec un point blanc sur le dos.



© G. MILLERET – CPIE FM

La coccinelle à 22 points

Cette espèce est une minuscule coccinelle de quelques millimètres de long de couleur jaune et parcourue de 22 points noirs. À la différence de ses cousines, elle se nourrit de champignons microscopiques se développant sur les végétaux comme l'Oïdium ou la Rouille.



© G. MILLERET – CPIE FM

Le Clype bélier

Coléoptère pollinisateur, cet insecte possède un fort mimétisme avec les guêpes dont il imite les rayures et le mouvement. Très commun, on le retrouve dans la végétation des zones boisées et des haies. Sa larve se nourrit de bois mort, ce qui rend l'espèce très dépendante de sa gestion.

OBSERVATIONS DE LA FAUNE D'INTERET, LES DIPTERES

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE	PRIORITE DE CONSERVATION	REMARQUES
<i>Bombylius major</i>	Bombyle		NE		
<i>Calliphora vicina</i>	Mouche bleue de la viande		NE		
<i>Episyrphus balteatus</i>	Syrphe à ceintures		NE		
<i>Eristalinus sepulchralis</i>	Éristale sépulcrale		NE		
<i>Eristalis arbustorum</i>	Eristale des arbustes		NE		
<i>Eristalis similis</i>			NE		
<i>Eupeodes corollae</i>	Syrphe des corolles		NE		
<i>Eupeodes luniger</i>			NE		
<i>Lejogaster metallina</i>			NE		
<i>Lucilia sericata</i>	Lucilie soyeuse		NE		
<i>Rhagio tringarius</i>	Leptis pointillé		NE		
<i>Sarcophaga spec.</i>			NE		
<i>Scaeva selenitica</i>			NE		
<i>Scathophaga stercoraria</i>	Scatophage du fumier		NE		
<i>Syrirta pipiens</i>	Syrirtte piaulante		NE		

Les diptères sont un ordre comprenant les mouches, les syrphes et de nombreuses espèces d'insectes volants assimilés aux mouches. Bien que souvent peu appréciées de nombreuses espèces font partie des pollinisateurs tandis que d'autres remplissent des rôles sanitaires indispensables en participant à la dégradation de certains restes organiques. Notons aussi que certaines espèces ont un stade larvaire se développant dans le sol ou dans les milieux aquatiques.

Aux cours des inventaires, **15 espèces de diptères** ont été recensé sur la commune, essentiellement des espèces pollinisatrices, espèces souvent plus documentées que leurs équivalents ne pratiquant pas la pollinisation.



Le Syrphe des corolles

Le Syrphe des corolles est un petit syrphid très commun observable un peu partout sur le territoire. Reconnaisable à son motif dorsal jaune et noir, il est capable, comme la plupart de ses congénères, d'effectuer un vol stationnaire très caractéristique.



Le Leptis pointillé

Mouche de grande taille, le Leptis pointillé est une mouche prédatrice d'insectes. Comme une partie des diptères, elle chasse à l'affût et capture d'autres insectes en vol. Très présente dans les milieux bocagers et humides, cette espèce affectionne les zones boisées et les zones à fortes densité d'herbes.



La Lucilie soyeuse

Mouche parmi les plus communes au monde, la Lucilie soyeuse est facilement reconnaissable à sa couleur verte cuivrée aux yeux rouges. Bien que l'asticot de cette espèce fasse partie des maillons de la chaîne de dégradation des restes animaux, l'adulte est par ailleurs un insecte pollinisateur occasionnel efficace pour certaines plantes.

OBSERVATIONS DE LA FAUNE D'INTERET, LES ORTHOPTERES

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE EUROPÉENNE (2022)	PRIORITE DE CONSERVATION	REMARQUES
	Criquet mélodieux	C	LC	Faible	
<i>Conocephalus dorsalis</i>	Conocéphale des Roseaux	AC	LC	Élevée	
<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	C	LC	Faible	
<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Decticelle cendrée	C	LC	Faible	
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	CC	NE	Faible	

Les orthoptères sont un ordre correspondant aux sauterelles et aux criquets. Ces insectes aux pattes adaptées aux sauts et reconnaissable au chant sont présentes dans différents milieux naturels. Toutefois, la majorité de ces espèces affectionnent les milieux naturels ouverts, riche en herbacées, milieux assez rares sur la commune. On peut toutefois noter la présence de certaines espèces inféodées aux milieux aquatiques comme la Conocéphale des roseaux.

Les orthoptères sont relativement peu diversifiés sur la commune, les espaces prairiaux susceptibles d'accueillir des espèces plus rares étant relativement restreints. Seules **5 espèces de criquets et de sauterelles** ont été recensées, plupart dans des zones de prairies, de hautes herbes et de bords de fossés où les hautes herbes sont plus développées.



La Conocéphale des roseaux

Cette sauterelle, inféodée aux zones de joncs et de roseaux, est une espèce indicatrice des milieux humides et des trames écologiques de qualité. Elle est par ailleurs inscrite dans la liste des espèces dites de « Cohérence Nationale » pour l'évaluation de l'efficacité des Trames Vertes et Bleues.



Le Criquet mélodieux

Espèce relativement commune dans les milieux secs et ouverts comme les prairies, le Criquet mélodieux est difficile à distinguer à vue des autres espèces du même genre. Toutefois son chant très caractéristique facilite grandement son identification.



La Leptophye ponctuée

Petite sauterelle de couleur verte et couverte d'une fine ponctuation noire sur toute la surface de son corps, la Leptophye ponctuée est une espèce relativement commune dans notre région. Très discrète grâce à son mimétisme, elle fréquente les espaces ouverts dans tout type de milieux, y compris nos jardins.

OBSERVATIONS DE LA FAUNE D'INTERET, LES HEMIPTERES

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE	PRIORITE DE CONSERVATION	REMARQUES
<i>Coreus marginatus</i>	Corée marginée		NE		
<i>Corixa punctata</i>	Cigale d'eau		NE		
<i>Gerris sp</i>	Gerris		NE		
<i>Graphosoma italicum</i>	Punaise arlequin		NE		
<i>Nepa cinerea</i>	Nèpe		NE		
<i>Notonecta glauca</i>	Notonecte glauque		NE		
<i>Pyrrhocoris apterus</i>	Gendarme		NE		
<i>Sigara striata</i>			NE		

L'ordre des hémiptères correspond aux insectes assimilés aux punaises. La majorité des espèces observables en France sont des punaises terrestres mais un certain nombre d'espèces aquatiques sont également présentes sur le territoire.

Peu de punaises ont été recensées lors des inventaires, on comptabilise seulement **8 espèces**. Les espèces terrestres ont été peu détectées dans les espaces naturels de la commune. Toutefois, les nombreuses petites mares disséminées sur le territoire communal ont permis le recensement de plusieurs espèces d'hémiptères aquatiques telles que la Nèpe, une espèce peu courante ou encore les notonectes.



La Punaise arlequin

Très facile à reconnaître grâce à ses motifs orange rayés de noir, la Punaise arlequin est une grande amatrice d'Apiacées telles que la Carotte sauvage ou la Berce commune où les individus se rassemblent très facilement. Parfois confondue avec la Punaise gendarme de par sa couleur



La Punaise gendarme

Appelée Punaise gendarme, « Soldat » ou « Gendarme », cette punaise est certainement la plus connue du grand public. Avec ses motifs noirs sur fond rouge, elle a tendance à se masser en groupe de plusieurs dizaines voire centaines d'individus sur les arbres. Totalement inoffensive, elle est un atout pour les jardins grâce à sa consommation d'autres insectes ravageurs.



La Nèpe

Punaise des zones d'eau douce comme les mares, la Nèpe est facilement reconnaissable grâce à son siphon, sorte de tuba qui lui sert à respirer à la surface tout en restant sous l'eau. Carnivore aquatique, elle est un redoutable prédateur pour nombre de larves et autres invertébrés aquatiques.

OBSERVATIONS DE LA FAUNE D'INTERET, LES MOLLUSQUES

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE NATIONALE (2021)	PRIORITE DE CONSERVATION	REMARQUES
<i>Alinda biplicata</i>	Clausilie septentrionale		LC		
<i>Cepaea nemoralis</i>	Escargot des bois		LC		
<i>Ceriuella virgata</i>	Caragouille globuleuse		LC		
<i>Cornu aspersum</i>	Escargot petit-gris		LC		
<i>Discus rotundatus</i>	Hélice bouton		LC		
<i>Monacha cantiana</i>	Moine globuleux		LC		
<i>Trochulus hispidus</i>	Veloutée commune		LC		

Les mollusques sont des invertébrés au corps mou et parfois protégés par une coquille calcaire. Les représentants aquatiques ou terrestres sont pour beaucoup connus du grand public (limaces, escargots, moules...). On peut classer les mollusques en trois catégories : ceux possédant deux coquilles symétriques, espèces exclusivement aquatiques, appelés bivalves ; ceux se déplaçant en rampant et possédant souvent une coquille calcaire spiralée, appelés gastéropodes et ceux ne possédant pas de coquilles et se déplaçant en nageant, les céphalopodes.

Lors des inventaires menés à Eringhem, **sept espèces** ont été observées, toutes des espèces de gastéropodes terrestres présentes dans les milieux boisés humides ou dans les zones ouvertes. Notons que le manque de zones d'eau en mouvement ou de zones humides de grande profondeur empêche la présence de bivalves sur le territoire.



L'Hélice bouton

L'Hélice bouton ou Bouton commun est un petit escargot plat très commun que l'on peut retrouver dans la plupart des zones humides, même les plus restreintes comme les espaces sous des dalles ou du bois mort. Ses alternances de stries claires et sombres et sa forme aplatie le rend très facilement identifiable.



La Clausilie septentrionale

Petits mollusques allongés à la coquille striée, les clausilies sont des escargots assez communs que l'on retrouve dans beaucoup de milieux. La Clausilie septentrionale est une espèce commune que l'on peut retrouver dans les milieux boisés et humides mais également en périphérie des espaces urbains.



La Veloutée commune

Ce petit escargot de quelques millimètres à la particularité de présenter des poils sur la surface de sa coquille à son stade juvénile. Assez commune, cette espèce se retrouve dans de nombreux milieux frais comme les sous-bois ou les zones rocheuses fraîches.

OBSERVATIONS DE LA FAUNE D'INTERET, LES ARACHNIDES

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	RARETE NPDC	LISTE ROUGE RÉGIONALE (2019)	PRIORITE DE CONSERVATION	REMARQUES
<i>Eriophyes tiliae</i>	Phytopte du tilleul		NE		
<i>Larinioides cornutus</i>	Épeire des roseaux	C	LC		
<i>Nuctenea umbratica</i>	Épeire des fissures	AC	LC		
<i>Salticus scenicus</i>	Saltique arlequin	AC	LC		
<i>Pellenes brevis</i>			NE		

Les arachnides sont un ordre des invertébrés qui contient les araignées, les scorpions et les acariens. Leur caractéristique principale réside dans la présence de 4 paires de pattes. Si les araignées sont des invertébrés assez connus, leur étude nécessite bien souvent des techniques très spécialisées et un nombre restreint d'espèces sont déterminables à vue. Il est également possible d'étudier certaines espèces d'acariens parasites des plantes, notamment les espèces responsables du développement de malformations ou de dégâts sur les végétaux, dont les formes et les espèces parasitées permettent une détermination efficace.

Seules **cinq espèces** ont ainsi pu être déterminées avec certitudes sur les différents espaces de la commune.



L'Épeire diadème

Cette araignée est l'une des espèces les plus communes sur le territoire. Reconnaisable à son motif n croix composé de petits points blancs. Comme d'autres espèces, cette araignée tisse des toiles verticales dans les arbres et arbustes pour y capturer des proies. Les femelles, à l'abdomen plus développé, peuvent atteindre des diamètres de 2 plusieurs centimètres.



La Saltique arlequin

Petite araignée sauteuse du genre Salticus, la Saltique chevronnée est une espèce très répandue sur le territoire, essentiellement sur les murs et murets. Son nom d'araignée « sauteuse » provient de sa méthode de chasse qui consiste à approcher discrètement sa proie et sauter dessus.



Phytopte du tilleul

Le Phytopte du tilleul est un microscopique acarien d'à peine 0.2 mm responsable de la galle du tilleul. L'espèce provoque cette excroissance rouges ou jaunâtres au sein duquel les individus peuvent se développer et atteindre leur stade adulte.

Cartographie des espèces animales sur le territoire d'Eringhem relevées entre 2021 et 2023



Légende

FAUNE_ERINGHEM

- Amphibiens
- Araignées
- Oiseaux
- Mollusques
- Insectes
- Mammifères

0 0,5 1 km



Source : Google Satellite
Réalisation : CPIE FM 2023
Copie et reproduction
interdites



FLANDRE MARITIME



AMENAGEMENTS & MOBILISATION CITOYENNE

AMENAGEMENT DE L'ESPACE DU PERISCOLAIRE

L'Atlas de Biodiversité Communal n'est pas uniquement un inventaire de biodiversité, c'est également l'occasion d'impliquer les habitants dans des démarches écoresponsables, allant de la simple observation des espèces de leurs jardins jusqu'à l'amélioration des pratiques de gestion ou l'aménagement de certains espaces.

Aussi, dans le cadre de la réalisation de l'Atlas de Biodiversité Communale, plusieurs animations grand public ont été organisées dans la commune. Plusieurs animations ont par exemple concerné l'aménagement l'espace arrière de l'ancien presbytère, aujourd'hui utilisé comme espace périscolaire.



La plantation de haies et d'arbres fruitiers

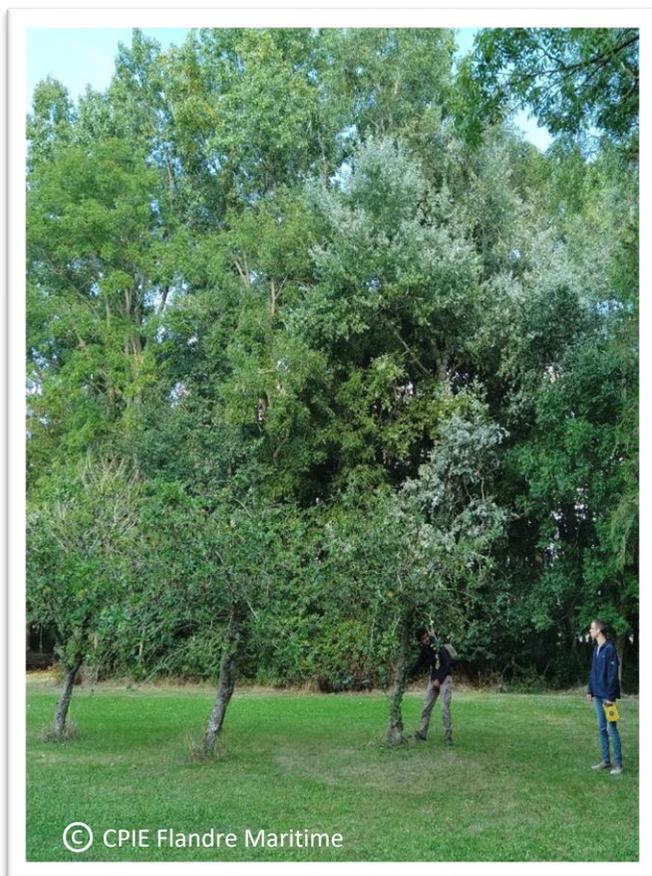
L'espace du périscolaire a été en partie aménagé lors d'une animation de plantation, réalisée en décembre 2022. Il s'agissait ici de compléter les alignements des anciens pommiers au centre de l'espace mais également d'aménager deux haies.

L'une d'elle, constituée d'arbres fruitiers (pommiers et poiriers) et d'arbustes fruitiers (noisetiers, groseilliers, cassissiers et framboisiers), prendra la forme au cours des années qui suivront d'une haie « palissée ». Cette plantation a été réalisée avec plusieurs habitants du village et sont aujourd'hui en pleine évolution.

Aménagements des haies

Depuis le second semestre 2022, le CPIE Flandre Maritime a travaillé sur plusieurs projets d'aménagements sur la commune. L'une d'entre elle consistait au réaménagement de l'espace vert de l'ancien presbytère.

L'idée fut prise de constituer un espace comportant une partie fruitière, avec la création d'une haie palissée en pommiers et en poiriers locaux complétée par plusieurs espèces d'arbustes fruitiers d'un côté et une haie « sauvage », constitué d'arbres et d'arbustes d'espèces sauvages naturellement présents sur le territoire.



Les alignements de pommiers au centre de cet espace ont été rétablis avec la plantation de nouveaux pommiers pour remplacer les arbres manquants. Les plus anciens spécimens ont été conservés, essentiellement dans un but esthétique mais aussi comme réserve pollinique pour permettre la fructification des arbres plus jeunes.

Plusieurs arbres plantés dans les haies ou les alignements sont des spécimens issus de plantations pour fêter les naissances de la commune, plantations initialement installées près du stade sur un espace peu propice car trop argileux. L'idée fut donc de déplacer les arbres survivants vers le nouvel espace afin de compléter les plantations.

Enfin, plusieurs boutures de saules, récupérées sur d'anciens spécimens encore vivants en Flandre et en Flandre maritime, sont venus compléter les haies sauvages plantées le long de la partie boisée.



Aménagements de la mare

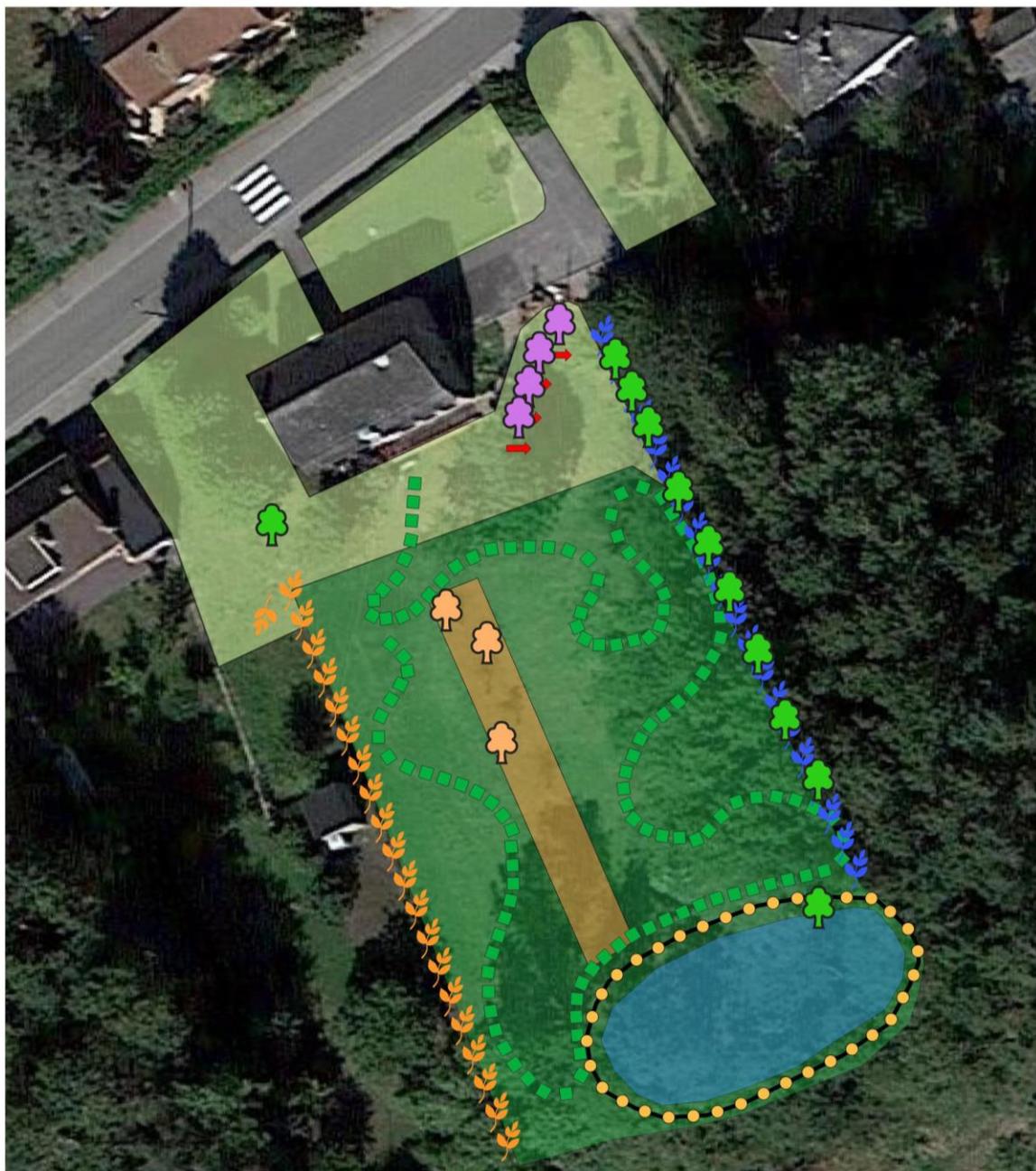
Un aménagement fut plus particulier et un peu plus long à mettre en place : la création d'une mare au fond de l'espace aménagé.

L'objectif était de créer une mare pédagogique mais également d'augmenter la présence de zones humides sur le territoire. La zone du presbytère se situant sur d'anciennes zones de fossés très humide et sur fond argileux, le remplissage de la mare s'est fait naturellement via la pluie et les remontées d'eaux issues de la nappe phréatique.

Ce secteur restant un espace destiné aux plus jeunes, une mise en protection à base de ganivelles du même modèle que celles utilisées dans les espaces dunaires a été posée, limitant l'accès au point d'eau.



Aménagements effectués et gestion proposés sur l'espace du périscolaire en 2022-2023



Légende

Plantations d'arbres

-  Pommiers haute-tige
-  Arbres du Stade ettilleuls du Presbytère
-  Tilleuls déplacés

Plantations de haies

-  Haie bocagère (saules, tilleuls, érable champêtre)
-  Haie fruitière (pommiers, poiriers, groseillers, cassisiers, framboisiers, noisetiers)

Aménagements et mode de gestion

-  Zone de gestion différenciée
-  Zone de fauche tardive
-  Zone de verger
-  Mare
-  Tonte de chemins
-  Barrière de protection de la mare

0 10 20 m



Source : Google Satellite
Réalisation : CPIE Flandre Maritime 2023
Copie et reproduction interdites

MARCOTTAGE DES TILLEULS DE L'ÉGLISE

Dans le cadre d'une expérimentation et dans l'objectif de conserver des souches locales d'arbres et arbustes locaux et adaptés aux conditions du territoire, nous avons entrepris en 2021 et 2022 de générer de nouveaux plants de tilleuls à partir des tilleuls anciens présents aux abords du cimetière de la commune. Pour ce faire, nous avons procédé à un marcottage par cépée de plusieurs rejets de ces vieux arbres dans le but de conserver la ressource génétique de ces vieux individus.



Plusieurs propositions ont été faites pour l'utilisation de ces rejets, certains dans le cadre d'aménagements des espaces verts de la commune, d'autres par le biais de dons aux habitants qui souhaiteraient planter des arbres sur leurs propriétés.

La découverte de la Biodiversité urbaine – Fête de la Nature – 27 mai 2023

Au printemps 2023, la municipalité a organisé une « Fête de la Nature » où les participants, accompagnés de salariés du CPIE, ont pu découvrir la richesse de la biodiversité de la commune et découvrir le travail réalisé par le CPIE et la mairie dans le cadre de l'ABC : la plantation des haies et la nouvelle mare fraîchement aménagée.



PRECONISATION & GESTION

La commune d'Eringhem assure la gestion des espaces verts depuis plusieurs années, et celle-ci a su s'améliorer au fur et à mesure du temps. Les recommandations relatives à la gestion et à l'aménagement écologique présentées dans les pages suivantes ne sont que des suggestions émises par le CPIE Flandre Maritime. Elles ne doivent pas être considérées comme des directives impératives devant être suivies immédiatement. Ces propositions découlent de la mise en évidence d'enjeux écologiques suite aux inventaires naturalistes effectués.

De manière générale, pour favoriser l'accueil et l'expression de la biodiversité, trois actions simples sont préconisées :

- **Limitation de l'utilisation de produits écotoxiques** : bien que des évolutions législatives aient encadrées plus strictement l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces urbains, leur utilisation reste possible sous certaines conditions dans certaines activités. La limitation volontaire de l'utilisation de ces produits au profit de méthodes plus sélectives (désherbage manuel, désherbage thermique, solutions basées sur la nature...) peut être une solution écologiquement et économiquement intéressante.
- **Création de mosaïques de milieux** : cette diversité, propice à un maximum d'espèces, est essentielle pour permettre à chaque espèce de profiter d'un habitat spécifique et d'accomplir l'ensemble de son cycle biologique. En multipliant les typologies d'habitats, on accroît les opportunités d'offrir des conditions favorables à un grand nombre d'espèces. Cette diversité d'habitats permet également de créer des zones de refuge en cas de perturbations environnementales.
- **« Un carré pour la Biodiversité »** : Idée basée sur le protocole participatif du même nom, laisser des espaces de verdure de petite taille sans gestion spécifique à l'exception d'une fauche en fin de saison au sein du milieu urbain.
- **Surveillance et gestion des espèces classées Exotiques Envahissantes** : les EEE sont problématiques quel que soit le milieu dans lequel elles s'implantent, aussi la limitation de leur importation, la surveillance de leur apparition et leur gestion est indispensable afin de limiter les nuisances qu'elles pourraient causer sur un plan écologique, économique ou sanitaire.

Pour cette raison le CPIE Flandre Maritime vous propose la publication « **Agir pour la biodiversité en Flandre Maritime** » de l'Agence d'Urbanisme de la Région Flandre-Maritime (AGUR). Cette publication présente des fiches synthétiques définissant les grands enjeux et expose l'état de la biodiversité de notre territoire. Ces fiches développent, à différentes échelles, des pistes d'actions favorables à la flore et la faune.

AGIR A L'ECHELLE D'UN TERRITOIRE

Agir à l'échelle d'un territoire est essentiel dans les secteurs ruraux, très liés à l'environnement qui les entourent et dont ils font partie. Ces vastes espaces sont souvent complexes et dépendent d'un grand nombre de paramètres à la fois environnementaux mais également humains.

À cette large échelle, il est essentiel de multiplier et lier les espaces existants par des aménagements ou des améliorations de la gestion de ces espaces mais également des espaces intermédiaires. L'objectif n'est pas de mettre la nature sous cloche ni de faire cesser toute activité sur le territoire, mais de multiplier les zones naturelles de qualité afin de permettre à la biodiversité de se déplacer et de s'implanter durablement dans ces milieux. En cela, les principes de trames écologiques vertes et bleues sont des pistes intéressantes à prendre en considération dans les futures actions.

Plusieurs habitats prédominent parmi les espaces étendus du territoire d'Eringhem :

- **Les espaces agricoles (surfaces de cultures et prairies)** : espaces dominés par de grands espaces de monocultures et de prairies pour le nourrissage des animaux domestiques, soit par pâturage, soit par fauche avec exportation fourragère. Ces espaces sont fortement gérés pour permettre la réussite des activités agricoles. Ils constituent la majorité des espaces de la commune.
- **Les zones humides (mares, étangs, fossés et watergangs)** : milieux aquatiques disséminés à divers endroits sur le territoire communal, ces espaces sont d'une importance capitale pour la gestion de l'écoulement des eaux et sont également un grand réservoir de biodiversité accueillant un certain nombre d'espèces d'intérêt.
- **Les zones boisées et les haies** : milieux naturels ou semi-naturels, ces espaces sont riches d'une biodiversité spécifique assez peu présent naturellement sur le secteur de la Flandre Maritime.
- **Le milieu urbain (bâtiments, voirie, zones d'activités et de loisirs)** : milieu artificialisé où la biodiversité trouve refuge dans divers espaces publics (parcs urbains, équipements de loisirs et municipaux...) et privés (jardins, zones aménagées...). Ce milieu complexe lie des espaces « de nature » et des espaces artificiels, actuels et anciens.

Ces quatre grands groupes d'habitats peuvent être liés par plusieurs modes de gestion et d'aménagements qui permettent d'établir ou de rétablir des trames écologiques facilitant le déplacement de la biodiversité sur plusieurs sites :

- Développer et entretenir les haies d'arbustes locaux afin de lier les espaces naturels entre eux
- Prendre en considération les aspects écologiques dans le cadre du développement de nouveaux aménagements
- Accompagner les agriculteurs vers des pratiques d'agriculture raisonnée pour réduire l'impact des intrants agricoles sur l'environnement
- Créer des espaces de boisements ou de vergers locaux
- Mettre en place de la gestion différenciée sur les espaces de prairies et les bords de routes
- Entretenir les fossés et les watergangs afin d'éviter leurs comblements et conserver leur rôle dans la gestion des eaux
- Multiplier et entretenir les mares et les étangs afin d'éviter leur comblement



- 1 Connaître la biodiversité du territoire
- 2 Limiter l'étalement urbain
- 3 Aménager des parcs périurbains
- 4 Paysager les abords des villes et villages
- 5 Requalifier écologiquement les friches industrielles
- 6 Éviter, réduire, compenser les impacts des activités
- 7 Gérer écologiquement les abords des infrastructures
- 8 Restaurer des passages à faune
- 9 Préserver les bosquets
- 10 Planter des arbres, des haies et maintenir le bocage
- 11 Gérer durablement les laisses de mer et la plage
- 12 Améliorer la qualité de l'eau
- 13 Créer des passes à poissons
- 14 Mettre en place une gestion douce des berges des watergangs
- 15 Végétaliser les berges, préserver les ripisylves
- 16 Stabiliser écologiquement les berges
- 17 Conserver les roseaux dans certains fossés
- 18 Lutter contre les plantes invasives
- 19 Aménager des zones de frayères
- 20 Créer/restaurer des mares et des zones humides
- 21 Créer des berges en pente douce dans les mares
- 22 Planter des saules en limite parcellaire et autour des mares
- 23 Limiter l'introduction de poissons et de palmipèdes dans les mares
- 24 Mettre en place une agriculture raisonnée
- 25 Elaborer des mesures agro environnementales
- 26 Limiter l'utilisation des pesticides et des engrais
- 27 Evaluer l'impact de l'agriculture sur la biodiversité
- 28 Préserver les vieilles granges
- 29 Aménager des zones d'expansion de crue
- 30 Lutter contre le ruissellement/les inondations
- 31 Elaborer des plans de préservation de la biodiversité
- 32 Intégrer la biodiversité dans les documents d'urbanisme et les opérations urbaines



AGIR A L'ECHELLE DU BATI ET DE SES ABORDS

Agir sur nos bâtiments et leurs alentours est une des actions pour la biodiversité les plus simple à mettre en place. Ces méthodes sont applicables partout, quel que soit le bâtiment et son utilisation première et sont régulièrement couronnées de succès. En fonction des choix et des habitudes de chacun, il est possible de mettre en place de nombreux petits aménagements ou modes de gestions pour accueillir la biodiversité dans nos villages.

Plusieurs habitats prédominent parmi les espaces du territoire d'Eringhem :

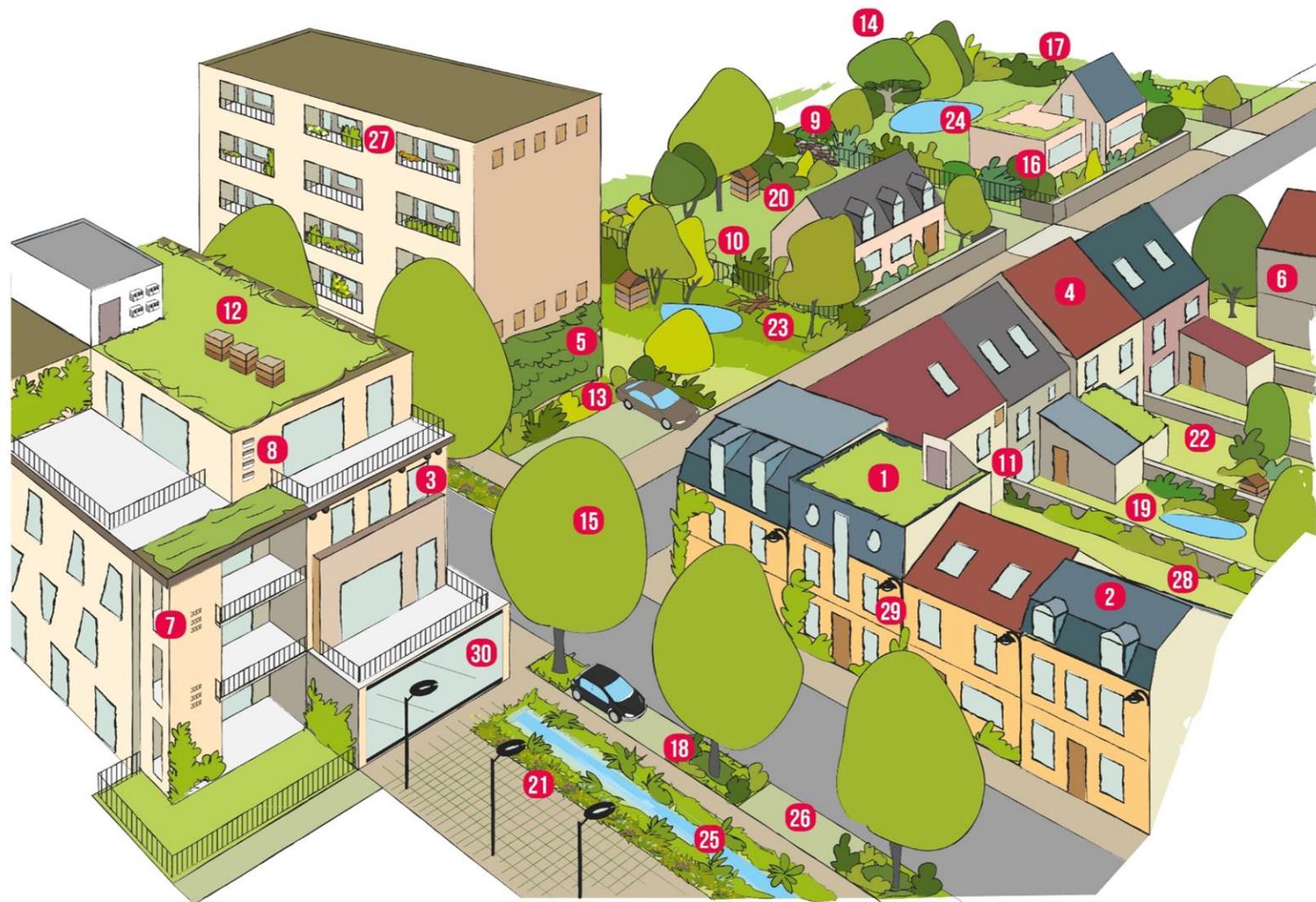
- **Les espaces bâtis** : sur ce territoire, ce type d'habitat représente une partie minoritaire des habitats de la commune. Certaines espèces profitent des constructions et des micro-habitats qui s'y développent pour s'implanter. Certains aménagements sont parfois les seuls refuges pour plusieurs espèces, habitués ou trouvant avantageux de s'y installer.
- **La voirie** : le milieu urbain, même peu développé possède une voirie plus dense que le reste du territoire. Ce type d'habitat est soumis à des pressions environnementales importantes (manque d'eau, chaleurs intenses, pollutions...) et ne permet souvent que le développement d'espèces communes très résistantes.
- **Les jardins privés** : probablement l'habitat le plus complexe en raison de la diversité de micro-habitats, méthodes de gestion et espèces présentes dans ce type de milieu. Il s'agit du milieu sur lequel de nombreuses solutions pour l'accueil de la biodiversité sont possible mais sur lequel il est difficile de suivre l'évolution sans l'implication de son propriétaire.
- **Les parcs urbains** : très proche des complexes d'habitats que l'on retrouve dans les jardins privés, les parcs urbains possèdent eux aussi une grande diversité d'espèces, de modes de gestion et de micro-habitats. Il est cependant plus simple d'agir sur les modes de gestion et d'en suivre l'évolution que dans les jardins privés.

Ces quatre grands groupes d'habitats peuvent être liés par plusieurs modes de gestion et d'aménagements pour accueillir la biodiversité :

- Installation de refuges pour la faune (nichoirs, hôtels à insectes, tas de bois ou de branches...) si aucun habitat naturel de ce type n'est présent
- Végétaliser les murs et les toits
- Faciliter l'accès aux combles et/ou aménager des rebords de toits pour l'installation de la faune (moineaux, hirondelles, martinets...)
- Conserver les vieux bâtiments
- Laisser la végétation spontanée s'installer et Concilier la gestion différenciée et la gestion conventionnelle des espaces verts au là où cela est possible
- Créer ou restaurer des zones humides (mares, étangs...)
- Conserver les arbres morts sur pied ou laisser les troncs au sol pour permettre à la faune et la fonge de s'y installer
- Favoriser l'utilisation d'espèces végétales locales en ornementation
- Limiter l'introduction d'espèces exogènes afin de limiter les risques d'arrivées de nouvelles EEE



- 1 Créer des toitures végétalisées
- 2 Installer des tuiles chatières pour les martinets noirs
- 3 Concevoir des bâtiments avec un débord de toit pour les hirondelles de fenêtre
- 4 Laisser accessibles les combles pour les chauves-souris
- 5 Aménager des murs végétalisés
- 6 Conserver ou aménager des cavités pour les oiseaux cavernicoles
- 7 Intégrer des nichoirs pour les oiseaux cavernicoles
- 8 Mettre en place des nichoirs pour les chauves-souris
- 9 Conserver les vieux murs en pierres pour les lézards
- 10 Aménager des ouvertures dans les clôtures pour le passage de la petite faune
- 11 Maintenir les petits trous dans les murs pour les abeilles solitaires
- 12 Développer raisonnablement l'apiculture en ville (éviter l'effet de concurrence avec les abeilles solitaires)
- 13 Inciter à la gestion différenciée des pieds d'immeubles
- 14 Conserver les arbres creux et les saules têtards
- 15 Réintroduire l'arbre en ville
- 16 Utiliser des essences locales pour les plantations (interdire les thuyas)
- 17 Planter des essences produisant des baies
- 18 Laisser la végétation spontanée s'installer
- 19 Gérer une partie des jardins privés « au naturel »
- 20 Installer des hôtels à insectes
- 21 Semer des bandes ou des prairies fleuries
- 22 Créer un jardin des insectes
- 23 Mettre en place des tas de bois morts pour les hérissons
- 24 Créer/restaurer des mares et des zones humides
- 25 Développer une gestion alternative des eaux pluviales (noues, bassins...)
- 26 Mettre en œuvre des matériaux perméables
- 27 Réaliser des jardinières de plantes aromatiques/nectarifères
- 28 Maintenir quelques orties pour l'alimentation des chenilles de papillons
- 29 Limiter la pollution lumineuse
- 30 Poser des silhouettes anti collision sur les vitres ou mettre en place un verre peu réfléchissant



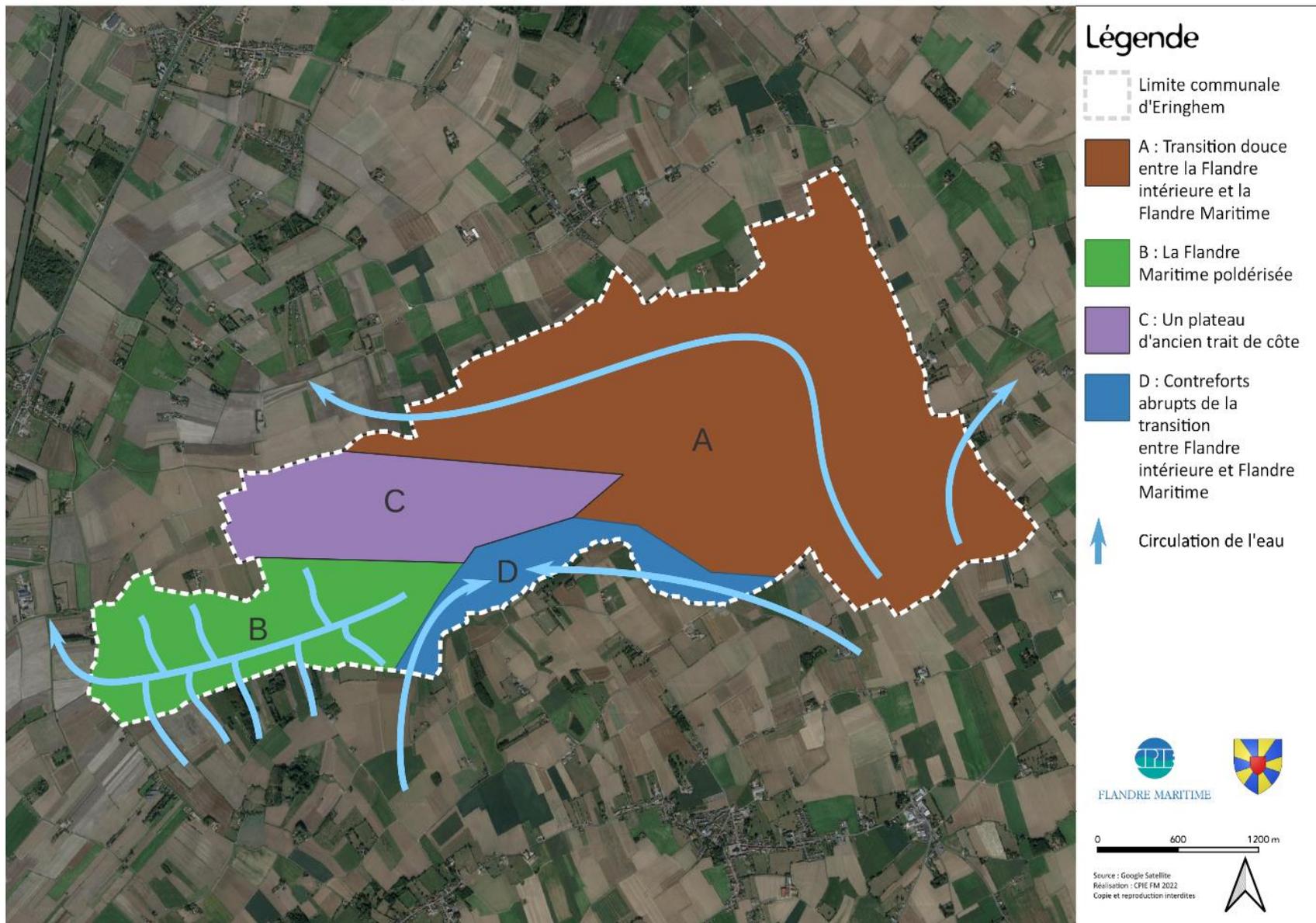
POURSUITE DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE VERT DU PRESBYTERE

Les différents arbres et arbustes ayant été plantés récemment, plusieurs années de gestion et de mise en place seront encore nécessaires, parmi lesquelles :

- Le suivi de la reprise des différents arbres et arbustes et l'entretien de ceux déplacés depuis le stade,
- L'installation du dispositif de palissage pour la haie fruitière, les arbres plantés étant encore trop jeunes au moment de leur plantation pour réussir correctement cet aménagement,
- La mise en place de panneaux pédagogiques traitant des différents aménagements (mare, haie fruitière et haie bocagère),
- La mise en place d'un plan de gestion de l'espace afin de permettre une cohabitation entre le public et la biodiversité : gestion différenciée, gestion des arbres fruitiers, aménagements de chemins tondus...
- Effectuer un suivi de l'installation de la biodiversité dans la mare pédagogique,
- Gérer les risques de chutes d'arbres, des espèces invasives ou inappropriés présentes.



Eringhem / ABC 2021 – 2023 / Secteurs & Enjeux



Secteur A : Secteur « typique » entre Flandre Intérieure et Flandre Maritime

- Cœur de village en « espaces bâtis », axes côtiers D11, paysage flamand assez caractéristique d'un point de vue architecture et patrimoine bâti
- Concilier la préservation du patrimoine avec les plans d'actions environnementaux (aspects naturels, paysagers et patrimoniaux bâtis et religieux)
- Partir de l'ancien pour répondre au futur en agrémentant le présent

Secteur B : Secteur Flandre Maritime poldérisé avec présence de watergangs

- Prendre en compte les atouts et les menaces liés à l'eau dans les propositions et la réalisation des aménagements
- Présence d'une mosaïque de milieux humide assez riche avec préservation des paysages par la conservation des usages (agriculture, chasse, pêche, gestion des cours d'eau...)
- Traces d'occupation humaines assez rares ailleurs en Flandre Maritime, à connaître et à préserver (boisements tourbeux, prairies humides de typologie poldérienne...)

Secteur C : Secteur atypique à topographie un peu surélevée peut être dû à un ancien trait de côte

- Milieu dominés par le milieu agricole, avec des intérêts écologiques assez déterminants pour les populations d'oiseaux des champs
- Quelques haies et alignements arbustifs, suivant essentiellement le sens topographique
- Secteur d'intérêts pour la connaissance paysagère alentours, la gestion des eaux, l'entrelacement pédologique (sables, limons et argiles) ...

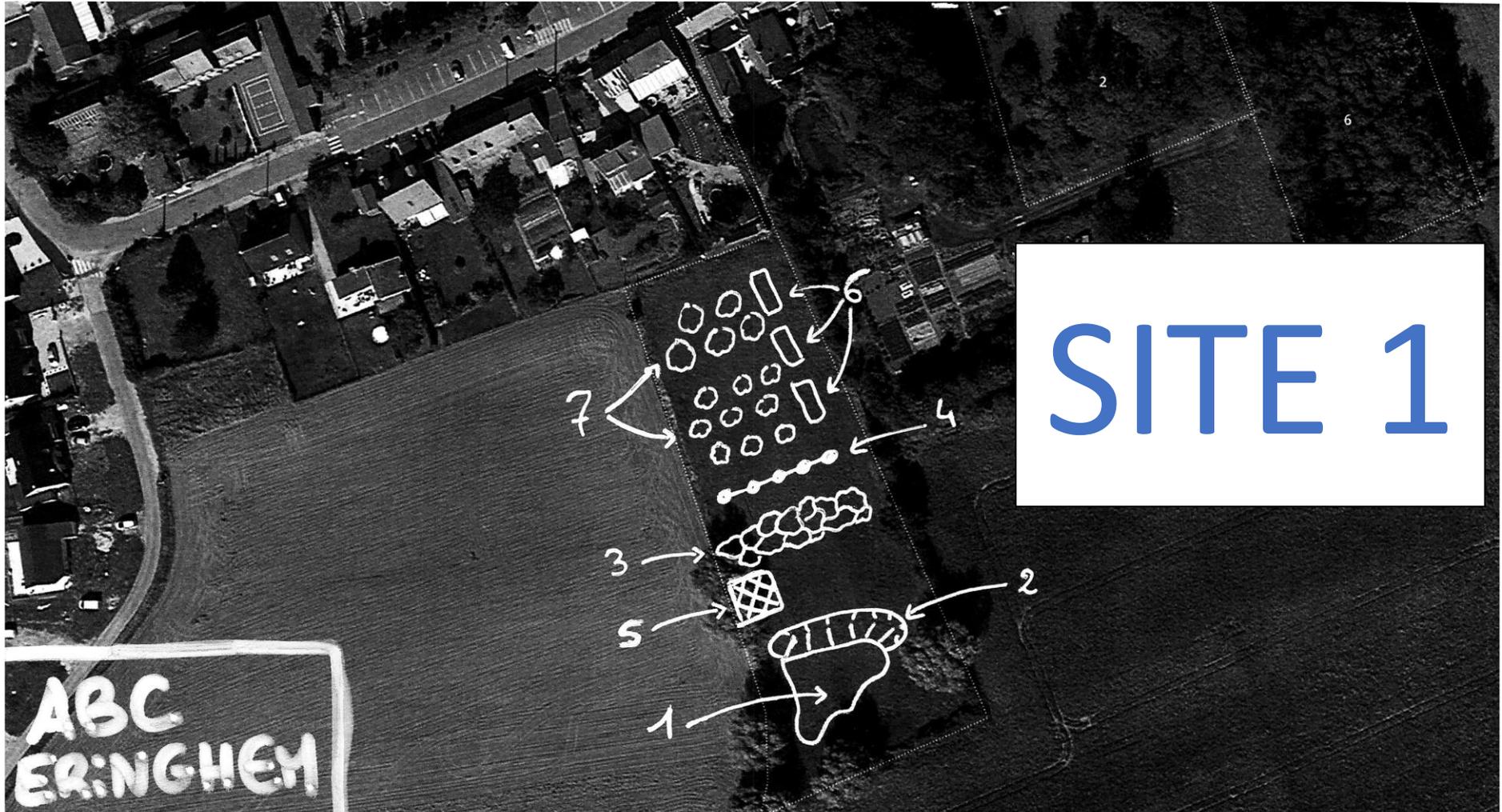
Secteur D : Contreforts abruptes et hydrauliques de la transition entre la Flandre Intérieure et Maritime

- Secteur à histoire topographique et pédologique particulière : topographie assez prononcée, confluences possibles d'anciens bras méandriques, zones humides perchées (probables argiles imperméables de cuvettes), point de départ du secteur B poldérisé
- Secteur limitrophe, à étudier via des expertises géomorphologiques
- Intérêts écologiques intéressants, multitudes de niches écologiques, transitions entre milieux différenciés donc secteurs à enjeux pour les corridors écologiques

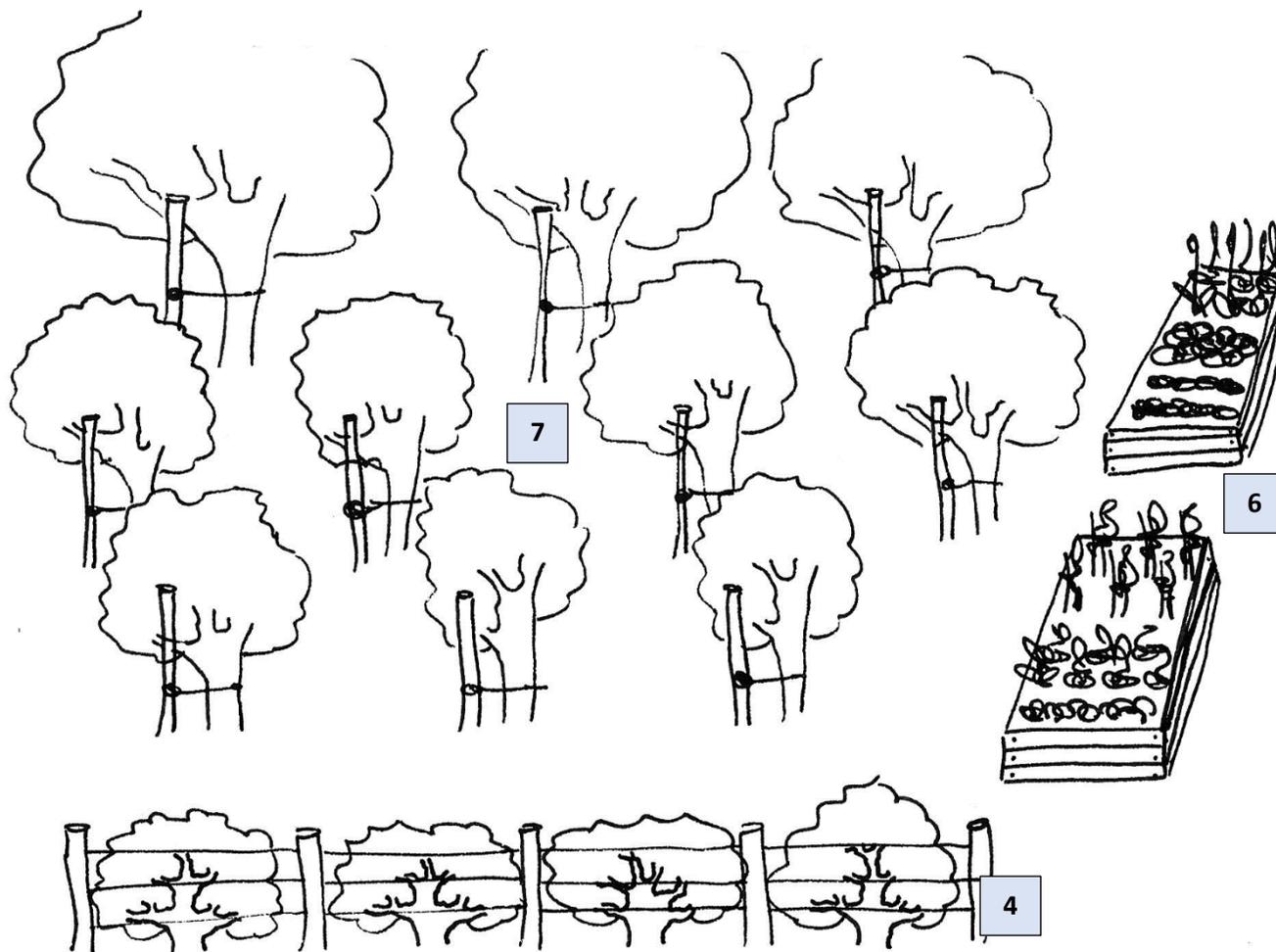
Cartographie des zones d'intérêts avec possibilités de mises en place de mesures de gestion



SITE 1 « ZONE NATURELLE ARRIERE DE LA RUE DES TILLEULS »



Opérations proposées :



1. Creusement d'une zone humide avec une mare en jouant sur les différentes topographies,

2. Installation d'une butte argileuse en réutilisant les sédiments extraits du creusement de l'opération 1,

3. Aménagement d'un muret en pierre sèche avec installation de gîtes à insectes, cavités pour hérissons...

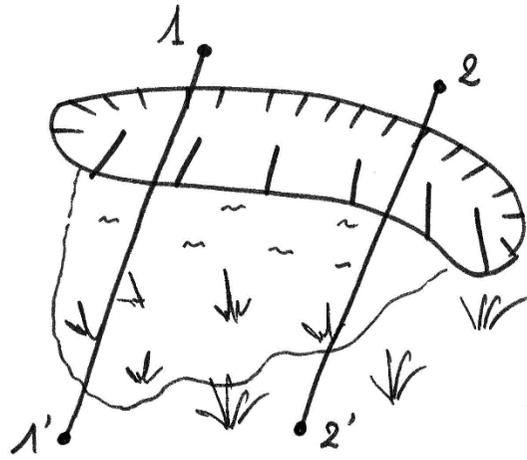
4. Fruitiers en espalier,

5. Élagage du saule préexistant et installation de zones de compostage avec réutilisation des branches,

6. Aménagement de carrés potagers avec plantation et semis de « légumes anciens »,

7. Verger composé d'arbres en basses tiges (côté sud) et hautes tiges (côté nord).

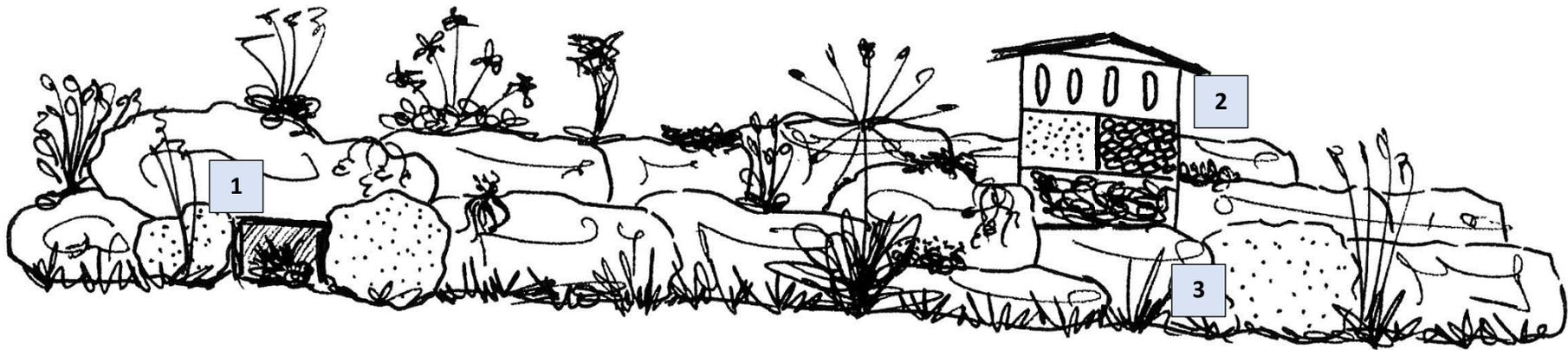
Opérations 1 & 2 : creusement de mare et création de la butte argileuse



A : Butte argileuse constituée des sédiments excavés pour former la mare.

B : Zone de creusement à plusieurs paliers progressifs afin de favoriser l'installation de différentes espèces végétales aquatiques et/ou semi-aquatiques possédant des besoins écologiques différents.

Opération 3 : Murets en pierres sèches

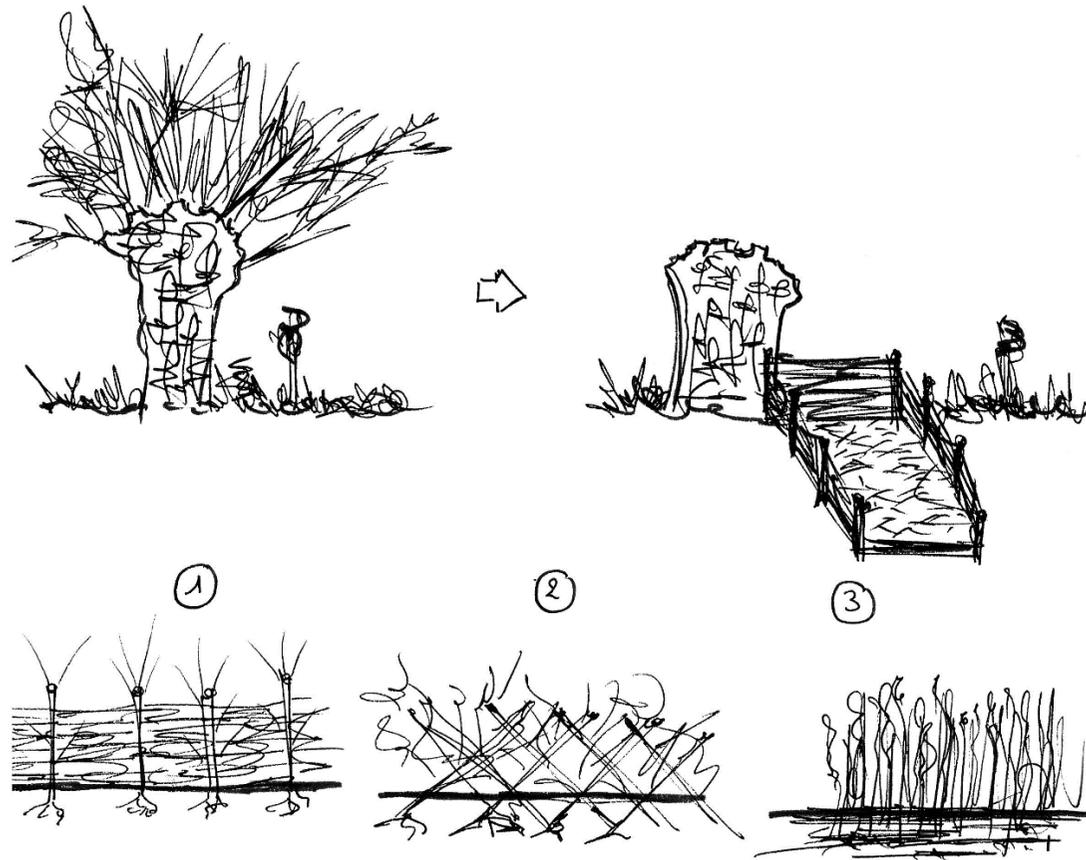


1 : Aménagement d'un muret en pierre sèche doté de cavités spécialement aménagées pour les hérissons, avec des ouvertures orientées au sud-est, remplies de feuilles sèches et de mousses,

2 : Création d'hôtels à insectes visant à accueillir différents groupes d'insectes et d'arachnides,

3 : Installation de gîtes à insectes destinés à accueillir un groupe spécifique. Ici, est illustré un gîte à abeilles solitaires, nidifiant dans de petites cavités rocheuses.

Opération 5 : Elagage du saule têtard et compostage

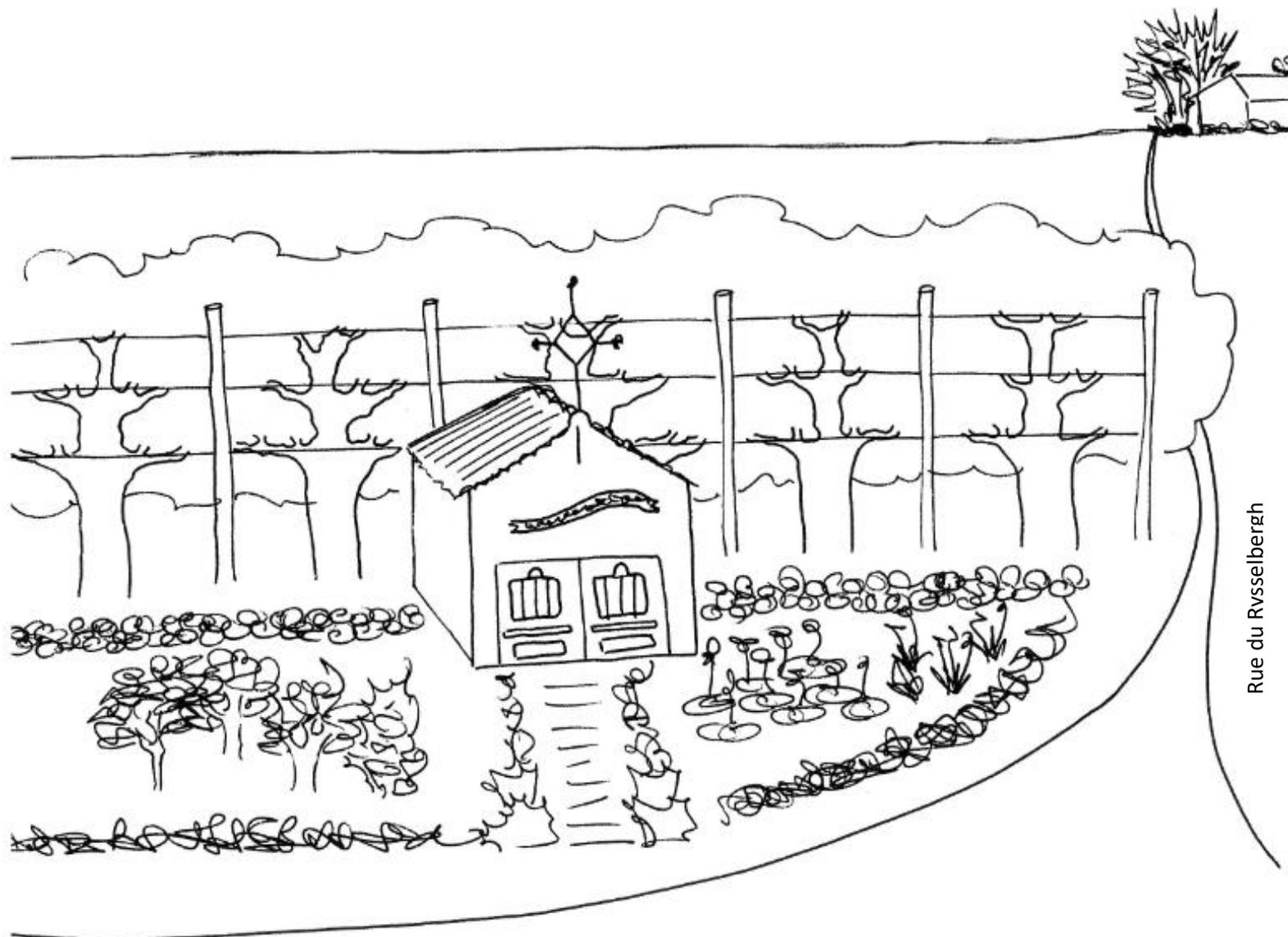


Le saule est élagué, et les branches coupées sont utilisées pour aménager des zones de compostage. Ces branches peuvent être tressées de diverses façons :

- 1 : Fascinage,
- 2 : Tressage,
- 3 : Enfouissement.

SITE 2 « CHAPELLE NOTRE DAME DE LA PESTE : PLANTATION DE TILLEULS A FEUILLES CORDEES (*TILIA CORDATA*) ET GESTION EN ESPALIER »





Voie communale 301 vers Straete

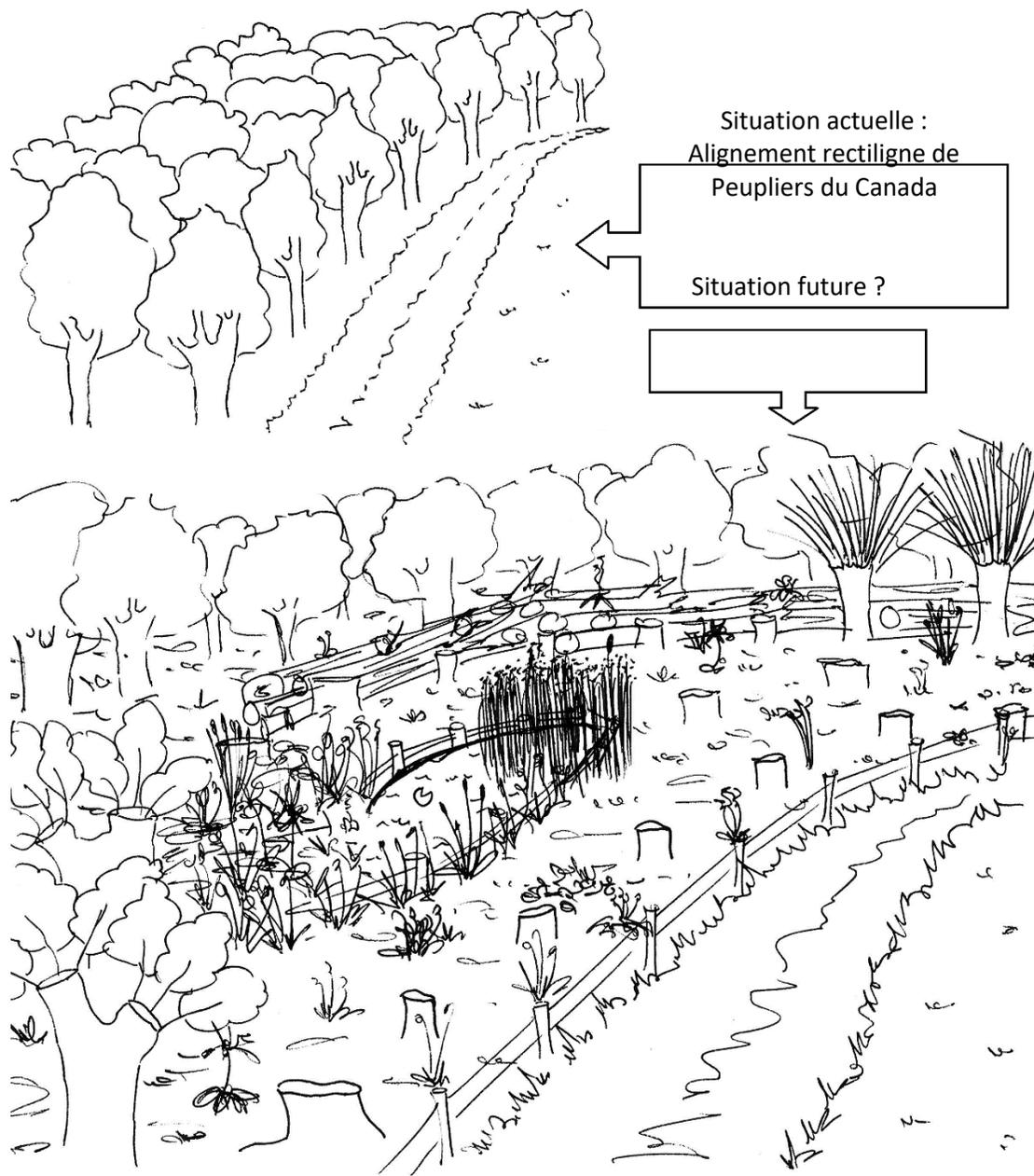
Rue du Rvsselbergh



Les aménagements suivant sont proposés dans le cadre d'une situation future :

- Le creusement d'une mare,
- Mise en place d'une veille sanitaire et remplacement des Peupliers du Canada par des arbres indigènes,
- La coupe en têtard des arbres de certaines essences (saules, peupliers, aulnes, tilleuls et les frênes),
- Création d'une prairie,
- Laisser sur place le bois (création de niche écologique),
- Tressage de barrières à l'aide des branches de peupliers taillés ou des haies sèches.

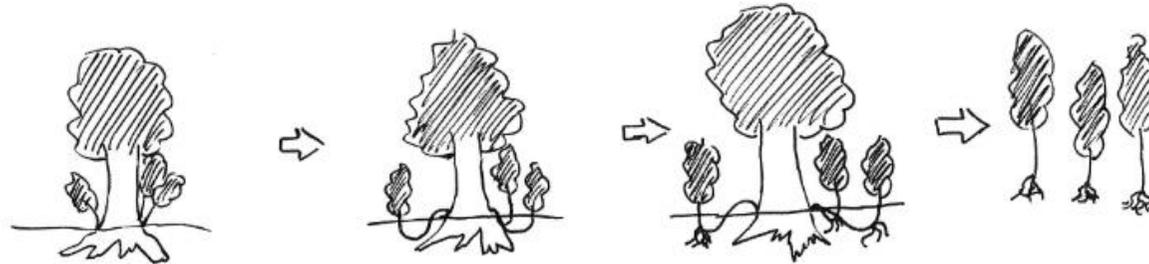
Aménagement à mettre en place par les propriétaires/gestionnaires, en prenant en compte leurs usages actuels, leurs envies, leurs idées et leurs remarques.



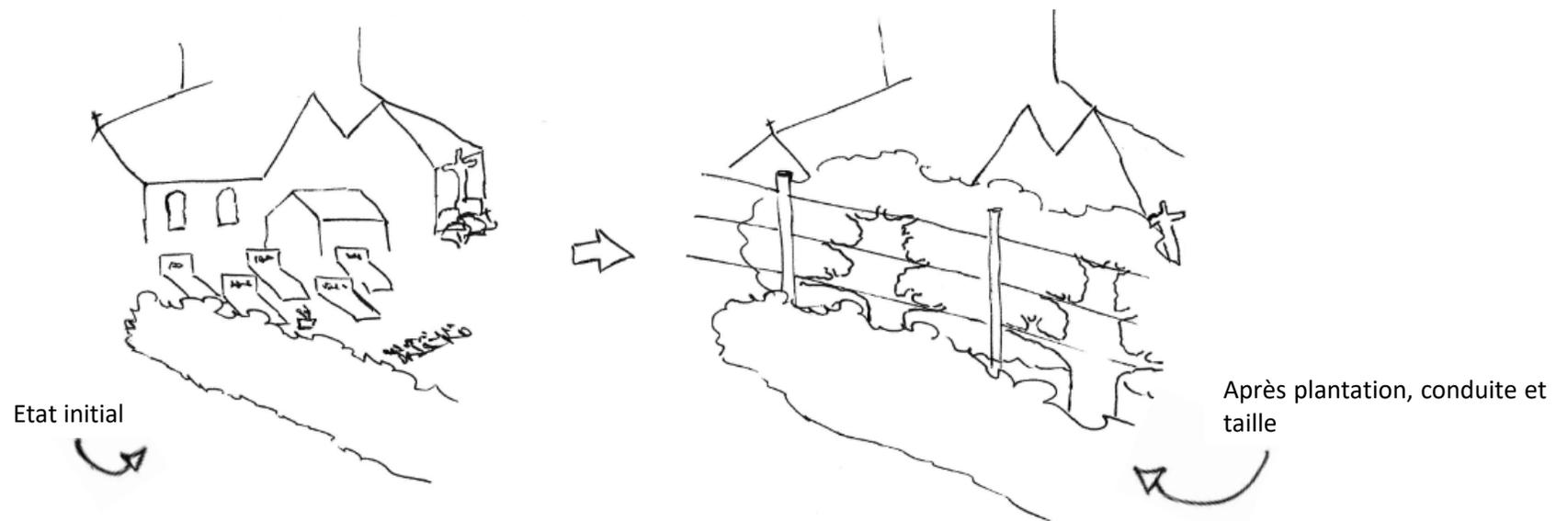
SITE 4 « CIMETIERE ET POURTOUR DE L'EGLISE »

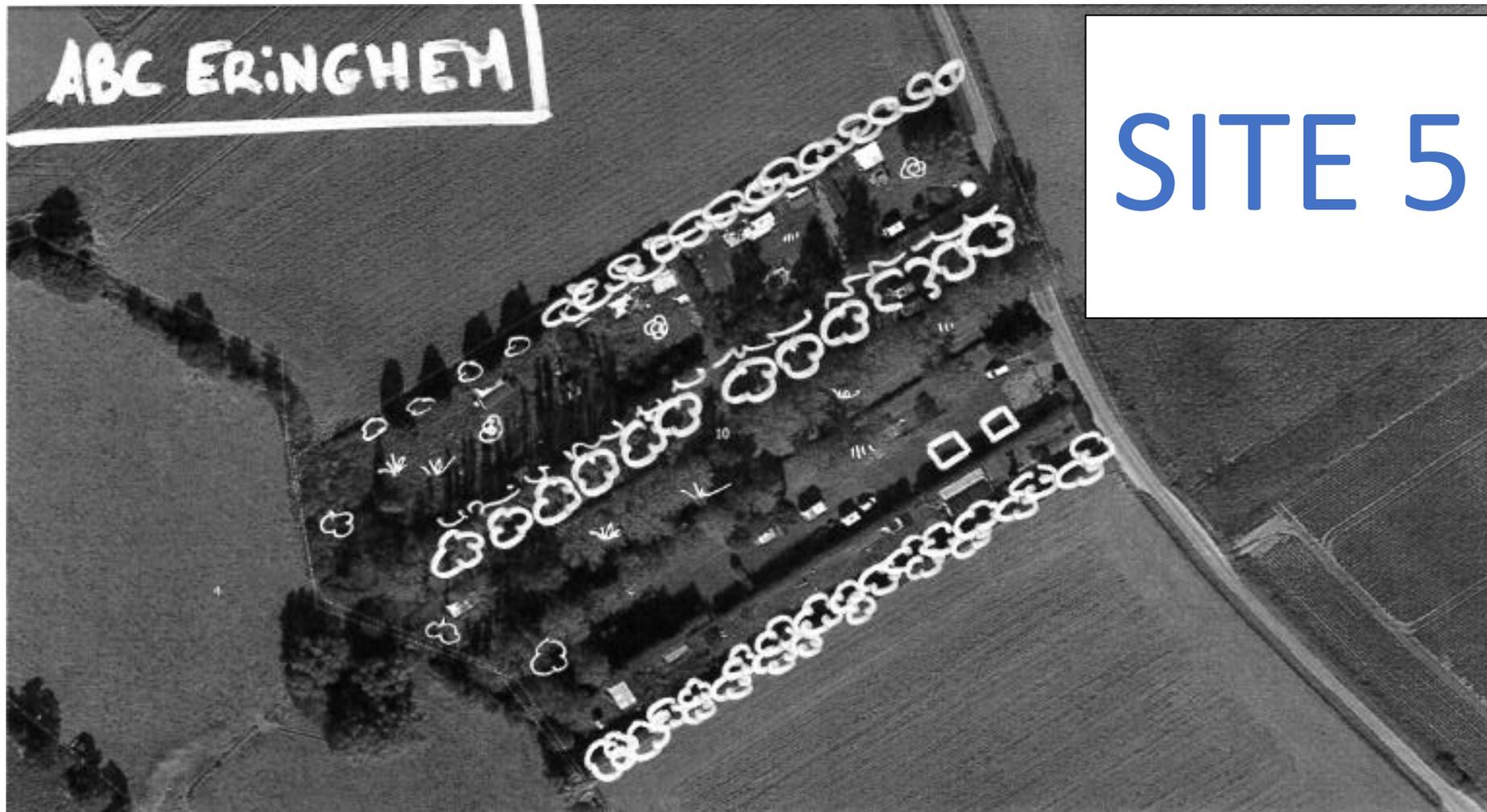


Recépage par cée : Tilleul à feuilles cordées (*Tilia cordata*)



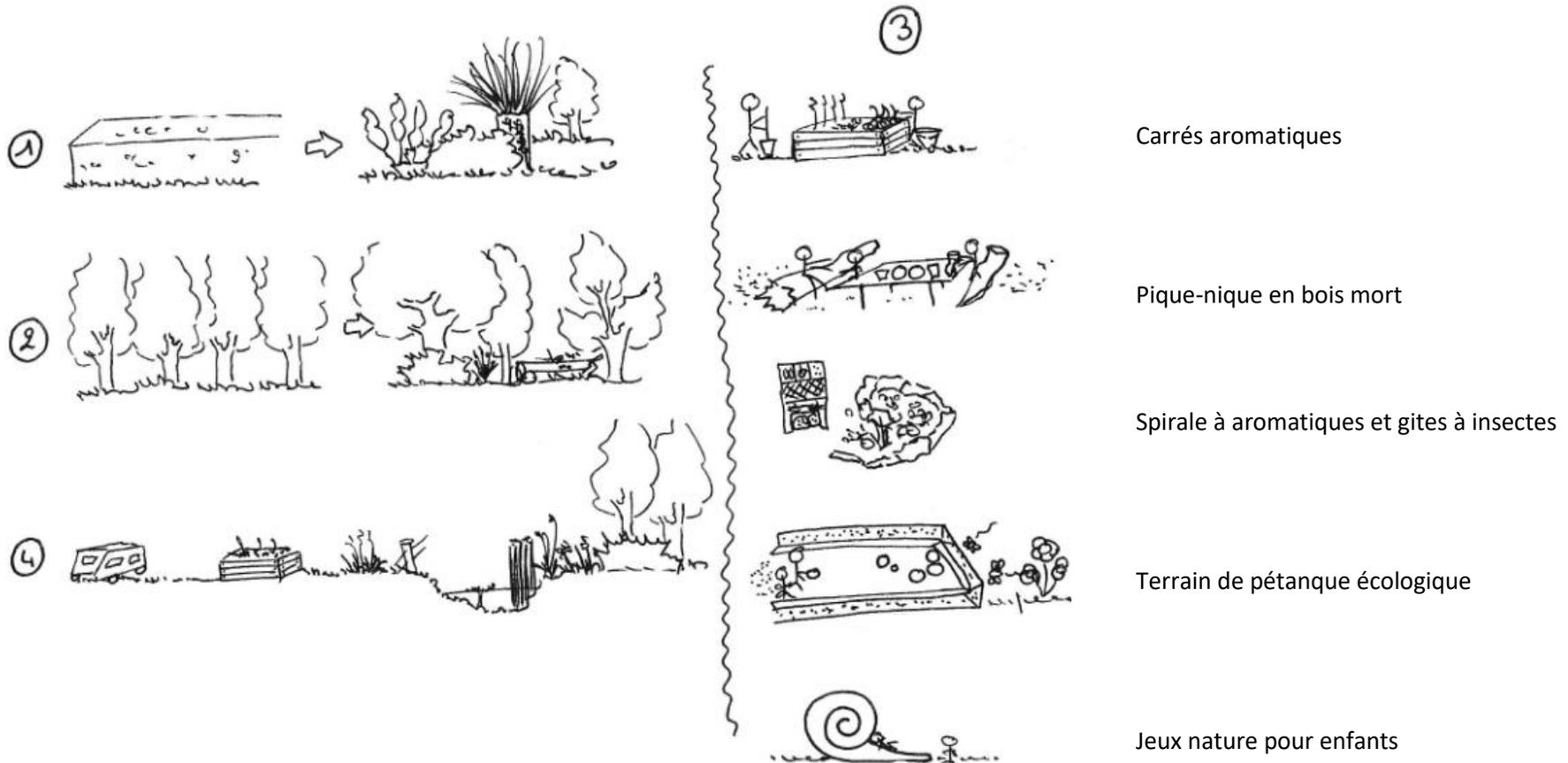
Plantation et taille en espalier autour du cimetière :

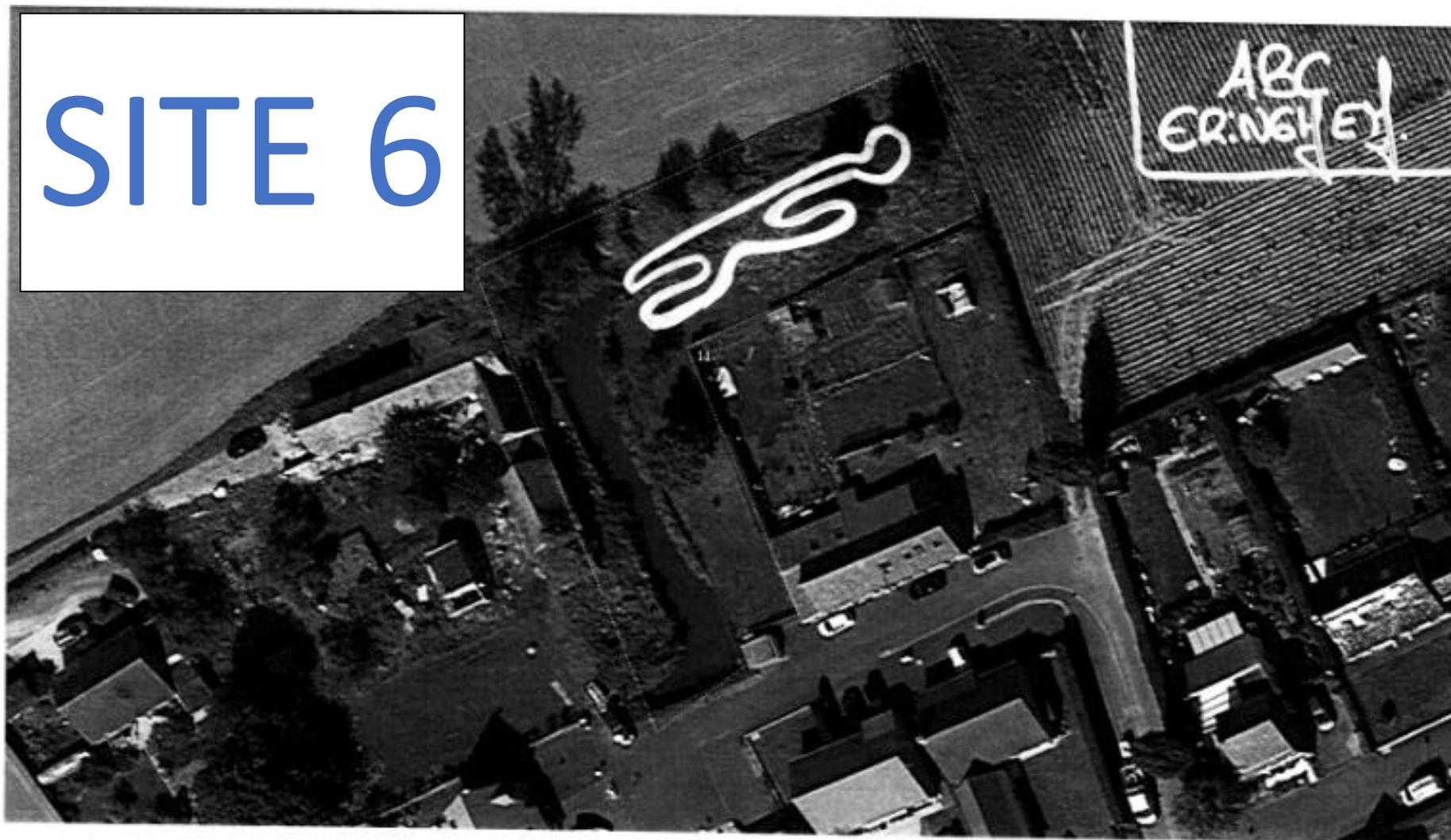




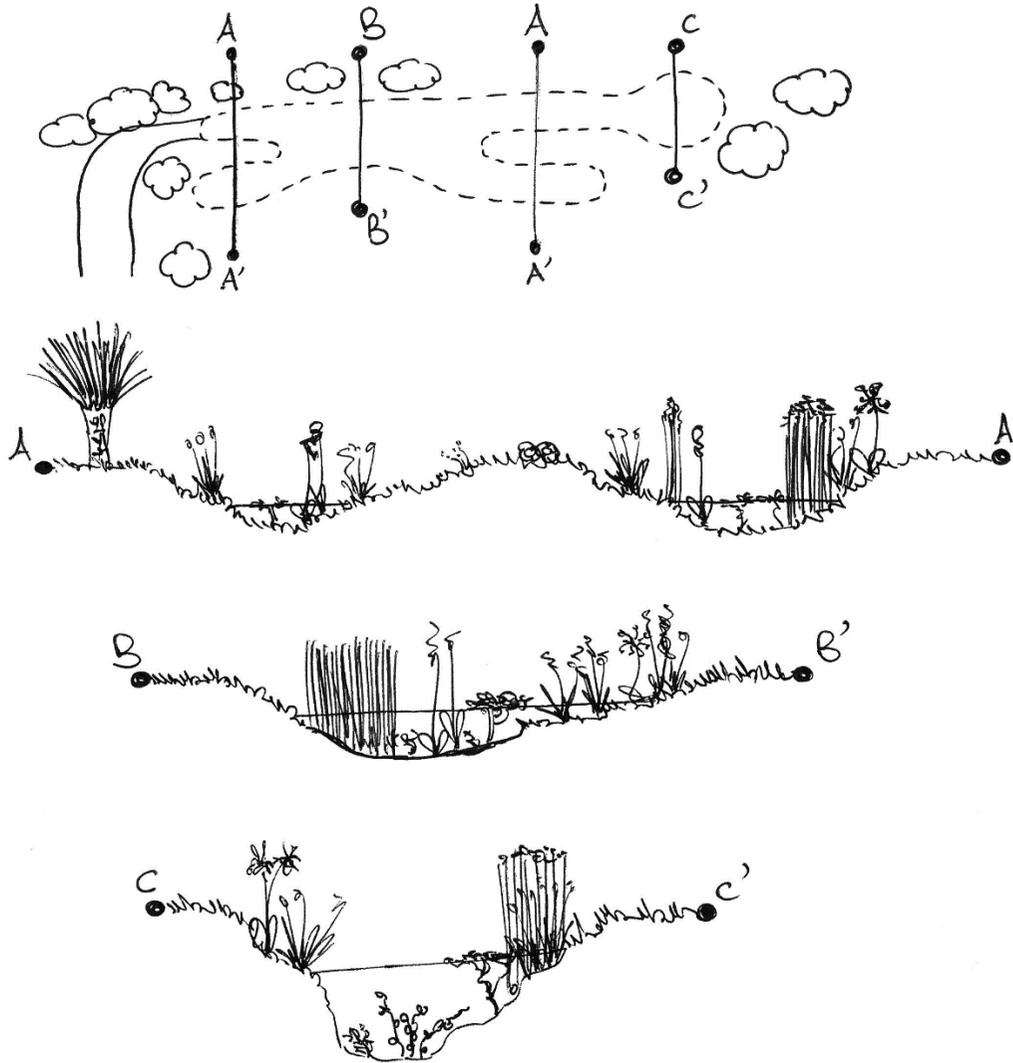
Propositions à débattre et à élargir avec le propriétaires et gestionnaires du terrain et des mobile homes.

- Remplacement des haies de « Thuya » par des haies bocagères (1),
- Veille sanitaire et remplacement des Peupliers du Canada par des arbres indigènes (2),
- Optimisation des espaces sociaux de rencontre (pique-nique, potager...) (3),
- Massification écologique des ourlets, prairies, gazons... (4).





Multiplication et optimisation des niches écologiques de la zone humide



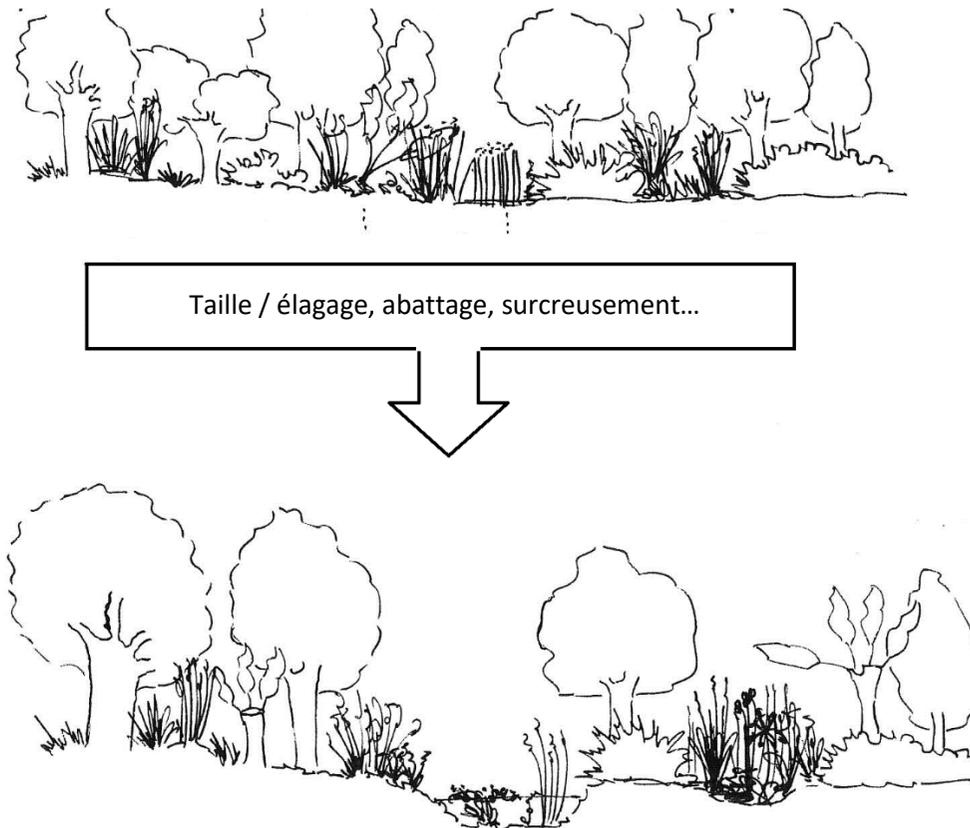
Surcreusement des mares déjà existantes et création de paliers pour établir des zones en eaux permanentes et temporaires.

Ces niveaux varieront au fil de l'année :

- Zones en profondeur constamment immergées,
- Zones humides asséchées pour absorber les excédents d'eau annuels.

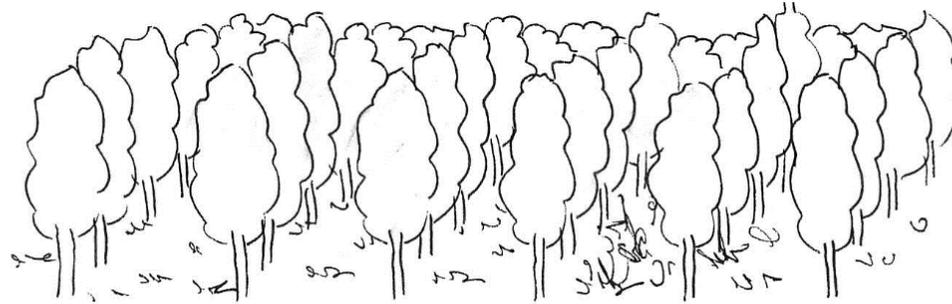


Diversification écologique du secteur sud-ouest



Aménagement à mettre en place par les propriétaires/gestionnaires, en prenant en compte leurs usages actuels, leurs envies, leurs idées et leurs remarques. Il est également recommandé de poursuivre les diagnostics écologiques.

Optimisation écologique de la jeune peupleraie située à l'est.

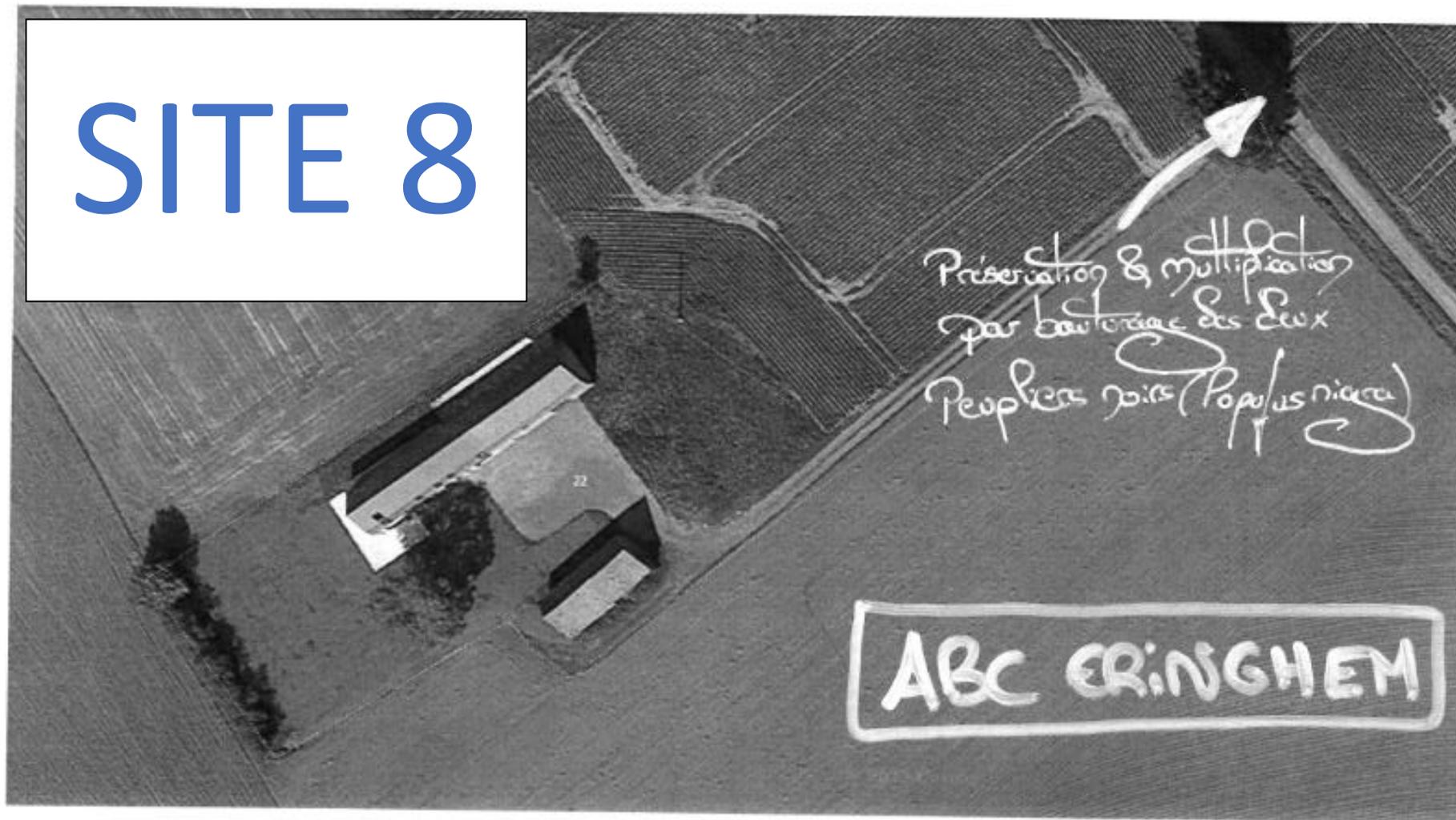


Diversification des essences (*Salix*, *Pepulus nigra*, *Fraxinus*...), bois mort, abattages selon l'état sanitaire, ouverture du milieu et création de mare.

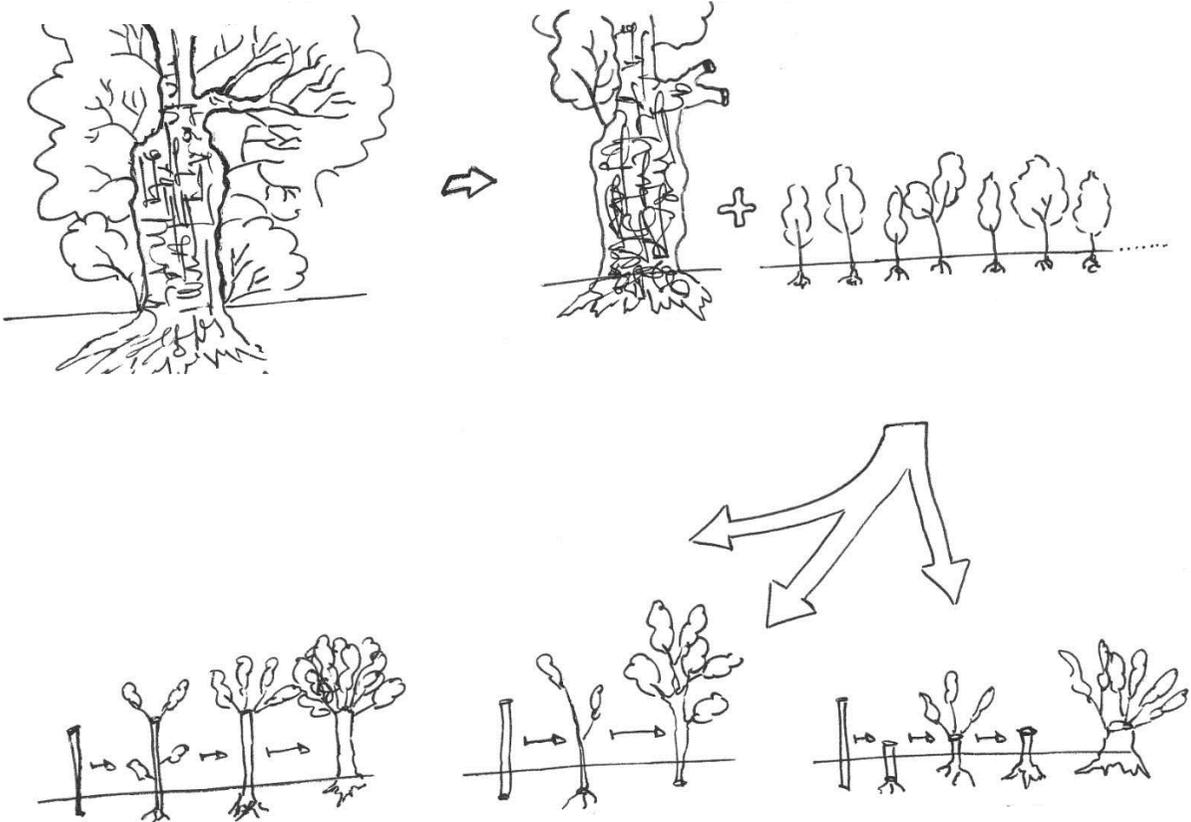


SITE 8 « PRESERVATION ET MULTIPLICATION DES PEUPLIERS NOIRS (POPULUS NIGRA) DE LA VOIE COMMUNALE 301 QUEMSS STRAETE »

SITE 8

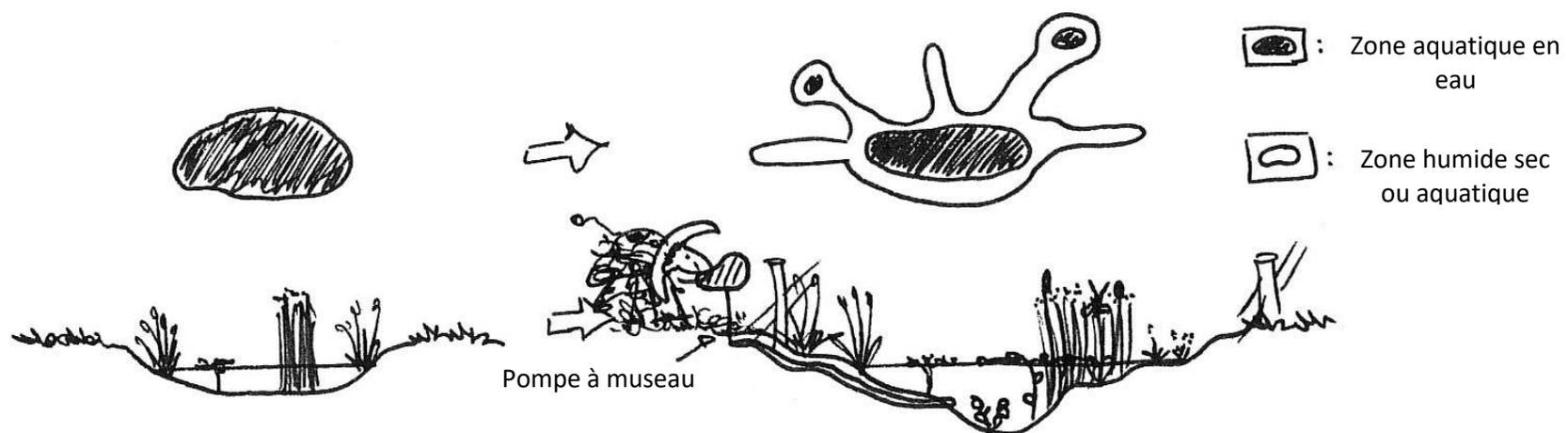


Prélèvement des boutures, mise en cultures et plantation.





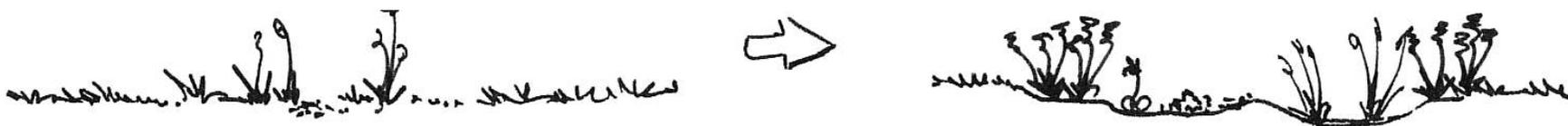
Optimisation des mares déjà existantes



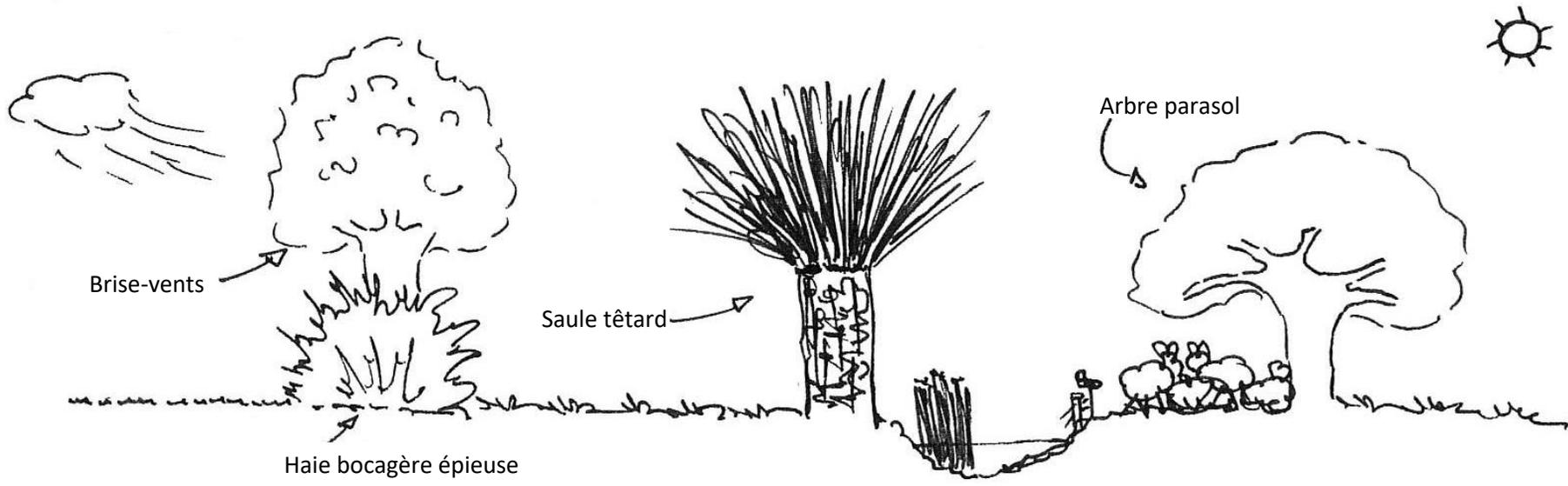
Creusement de nouvelles mares et zones humides

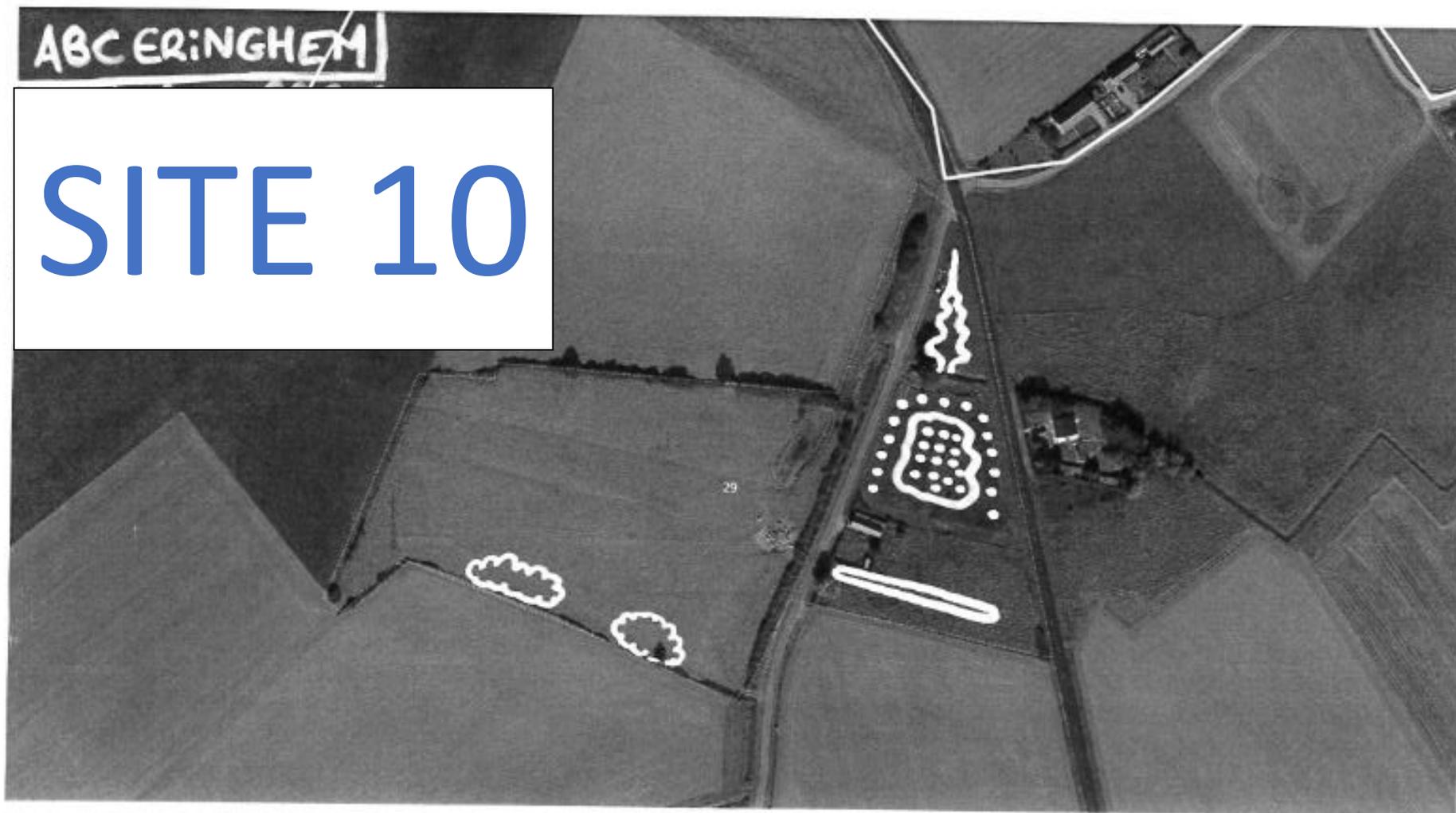
Paramètres à prendre à compte avant le creusement des mares :

- Connaissance de l'éleveur sur son terrain,
- Etat écologique du site.



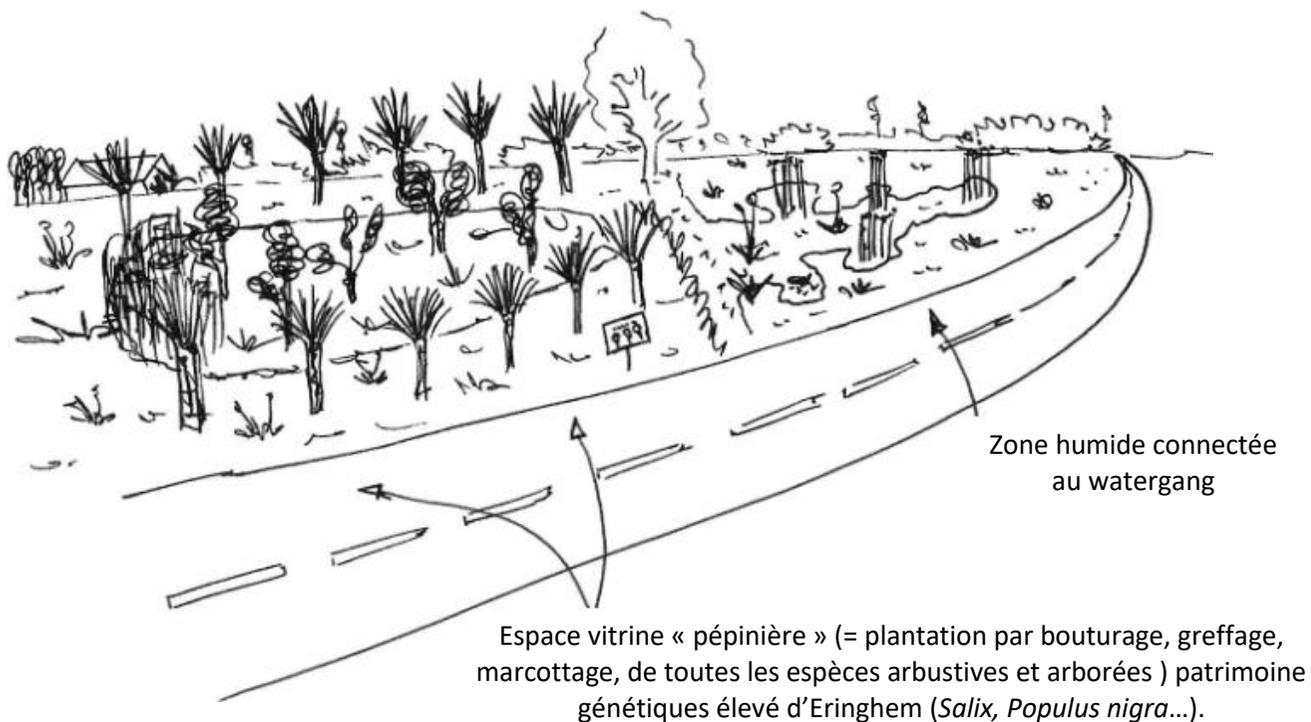
Haies, arbres isolés ou en alignement





Interstice routier entre la Départementale 118 et la voie communale Vleesch Straete

- Optimisation du caractère écologique hydromorphe des sols par la création de zones humide différenciées,
- Espace vitrine « pépinière locale » (le long de la Départementale 11).



Espaces privés (praires / pâtures) de part et d'autre de la voie communale Vleesch Straete

- Bosquet et arbres parasols et arbres de haut-jet (ombre pour le bétail),
- Surcreusement des zones humides.

Pour plus de renseignements :
CPIE Flandre Maritime – Rue Jean Delvallez 59123 ZUYDCOOTE
03 28 26 86 76 / contact@cpieflandremaritime.fr

